

Département de la Moselle

**LUCY**

CARTE COMMUNALE

*Document annexe à la DCM du 21.10.2008  
de Maires :*



**1**

rapport de présentation

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

## PREMIERE PARTIE : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

<b>1. LES DONNEES DE BASE .....</b>	<b>7</b>
<b>1.1. LE TERRITOIRE COMMUNAL .....</b>	<b>7</b>
1.1.1. <u>Situation administrative</u> .....	7
1.1.2. <u>Situation géographique</u> .....	7
1.1.3. <u>Voies de communication</u> .....	7
<b>1.2. MILIEU HUMAIN .....</b>	<b>8</b>
1.2.1. <u>Historique de la commune</u> .....	8
1.2.2. <u>Démographie</u> .....	8
Population totale .....	8
Evolution de la population .....	8
Ménages .....	9
Pyramides des âges .....	10
1.2.3. <u>Activités</u> .....	12
Taux d'activité .....	12
Caractéristique de la population active .....	12
Population ayant un emploi et un lieu de travail .....	13
Activités sur LUCY .....	13
1.2.4. <u>Village et habitat</u> .....	14
Evolution des logements par type de résidence .....	14
Age des logements .....	14
Eléments de confort .....	14
Types de logements .....	15
Nombre de pièces .....	15
Statut d'occupation .....	15
Bâti et urbanisme .....	16
1.2.5. <u>Services et équipements</u> .....	20
Services publics et privés .....	20
Equipements scolaires .....	20
Equipements sportifs et culturels .....	20
Transport et déplacement .....	20
Assainissement .....	21
Alimentation en eau potable .....	21
Protection incendie .....	21
Traitement des déchets .....	21
1.2.6. <u>Patrimoine communal</u> .....	21
<b>1.3. ELEMENTS PHYSIQUES .....</b>	<b>24</b>
1.3.1. <u>Topographie</u> .....	24
1.3.2. <u>Géologie</u> .....	24
1.3.3. <u>Eaux</u> .....	28
Hydrologie : les eaux superficielles .....	28
Hydrogéologie : les eaux souterraines .....	28

<b>1.4.</b>	<b>MILIEUX NATURELS .....</b>	<b>30</b>
1.4.1.	<u>Milieux biologiques</u> .....	30
	Flore .....	30
	Faune .....	30
1.4.2.	<u>Sites d'intérêt écologique</u> .....	30
1.4.3.	<u>Paysage</u> .....	32
<b>1.5.</b>	<b>UTILISATION DU SOL .....</b>	<b>34</b>
1.5.1.	<u>Agriculture</u> .....	34
1.5.2.	<u>Sylviculture</u> .....	34
1.5.3.	<u>Richesses naturelles</u> .....	34
<b>2.</b>	<b>HYPOTHESES ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT .....</b>	<b>35</b>
2.1.	LE PORTER A LA CONNAISSANCE .....	35
2.2.	LES ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE .....	35
<b>3.</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>35</b>

## **DEUXIEME PARTIE : JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE**

<b>1.</b>	<b>CONTRAINTES REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>37</b>
<b>1.1</b>	<b>CONTRAINTES AGRICOLES .....</b>	<b>37</b>
<b>1.2</b>	<b>CONTRAINTES LIEES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE.....</b>	<b>38</b>
<b>2.</b>	<b>CONTRAINTES LIEES A LA ZONE BATIE.....</b>	<b>39</b>
<b>3.</b>	<b>ENJEUX COMMUNAUX ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>39</b>
<b>4.</b>	<b>DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....</b>	<b>40</b>

## INTRODUCTION

Suivant l'article R 124-2 (décret du 27 mars 2001), le rapport de présentation :

1) Analyse l'état initial de l'environnement et expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique ;

2) Explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L 110 et L 121.1, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées ; en cas de révision, il justifie, le cas échéant, les changements apportés à ces délimitations ;

3) Evalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

**Article L.121.1** (loi du 13 décembre 2000). Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

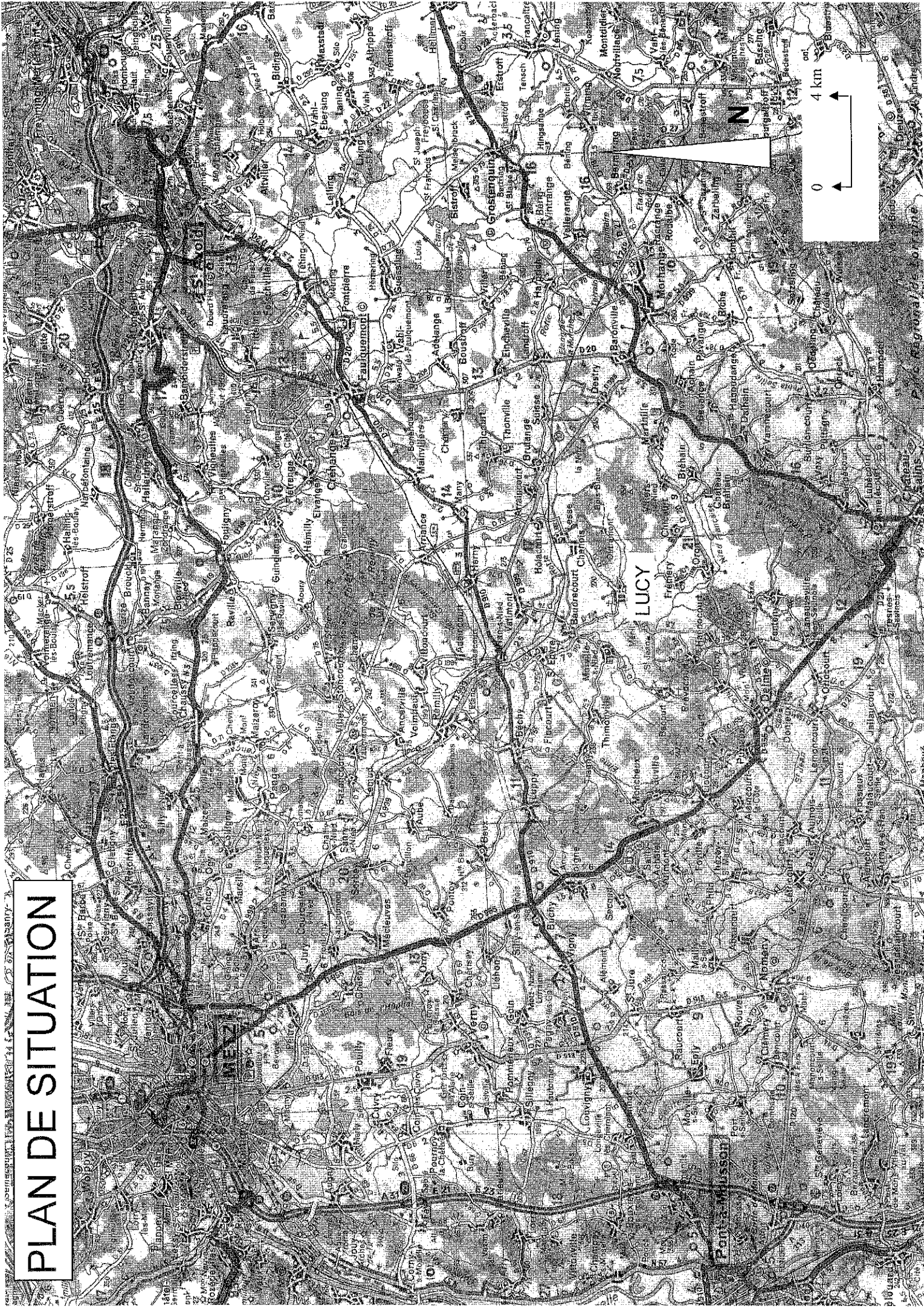
1) L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable,

2) La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'espace rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux,

3) Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la préservation des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

**PREMIERE PARTIE  
ETAT INITIAL DE  
L'ENVIRONNEMENT**

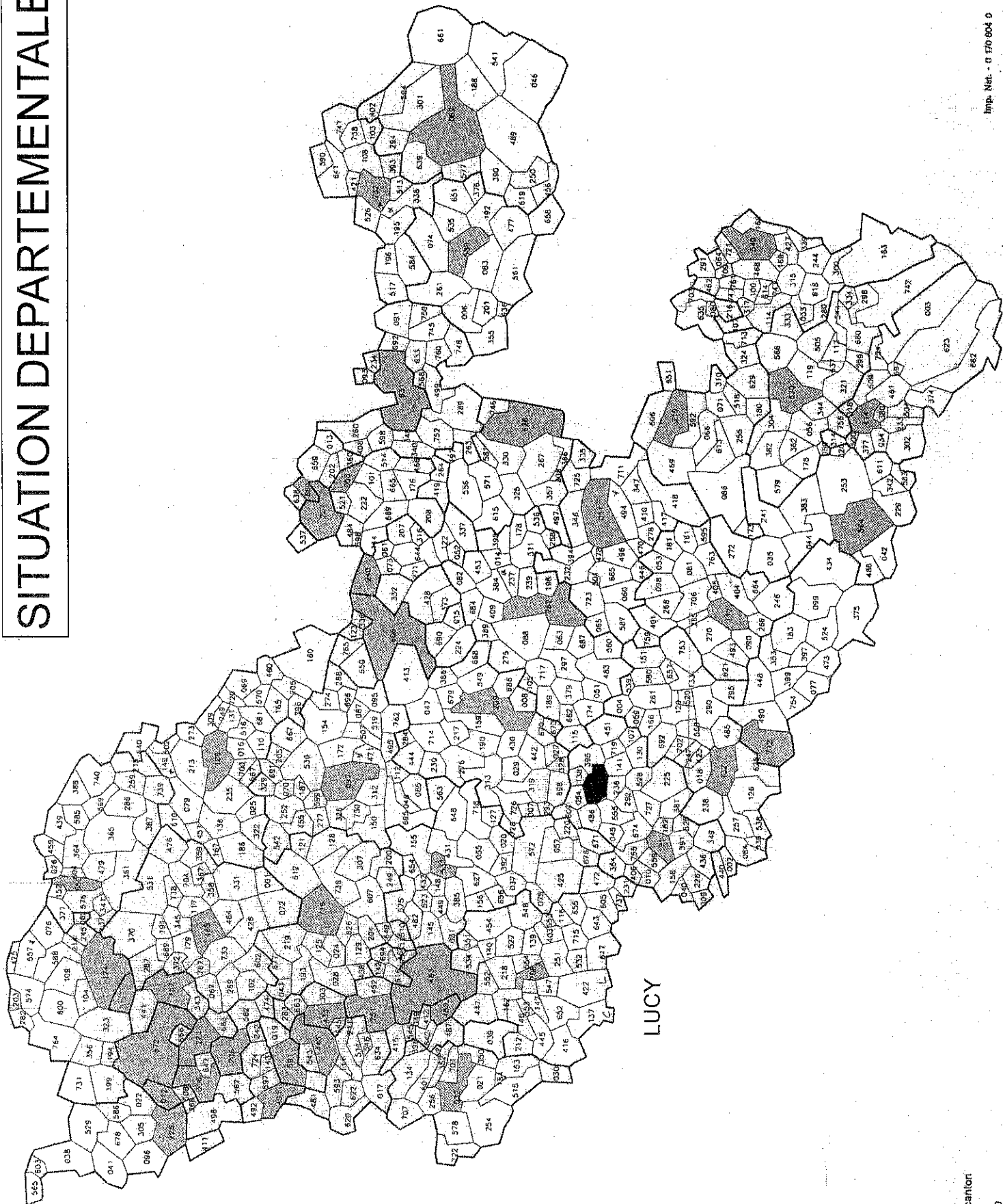
# PLAN DE SITUATION



LUCY



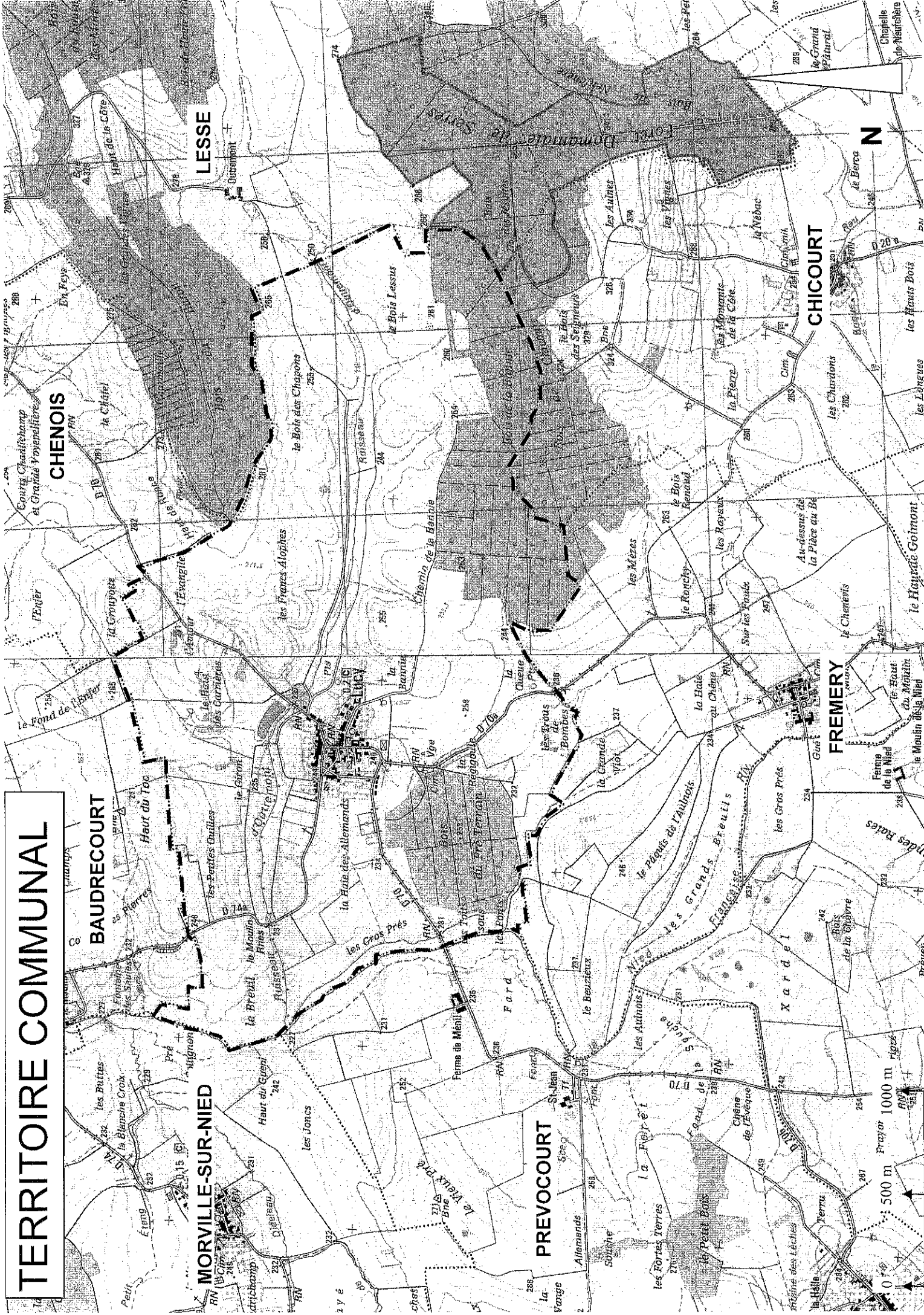
# SITUATION DEPARTEMENTALE



LUCY



# TERRITOIRE COMMUNAL



LE SSE

CHE NOIS

BAUDRECOURT

MORVILLE-SUR-NIED

PREVOICOURT

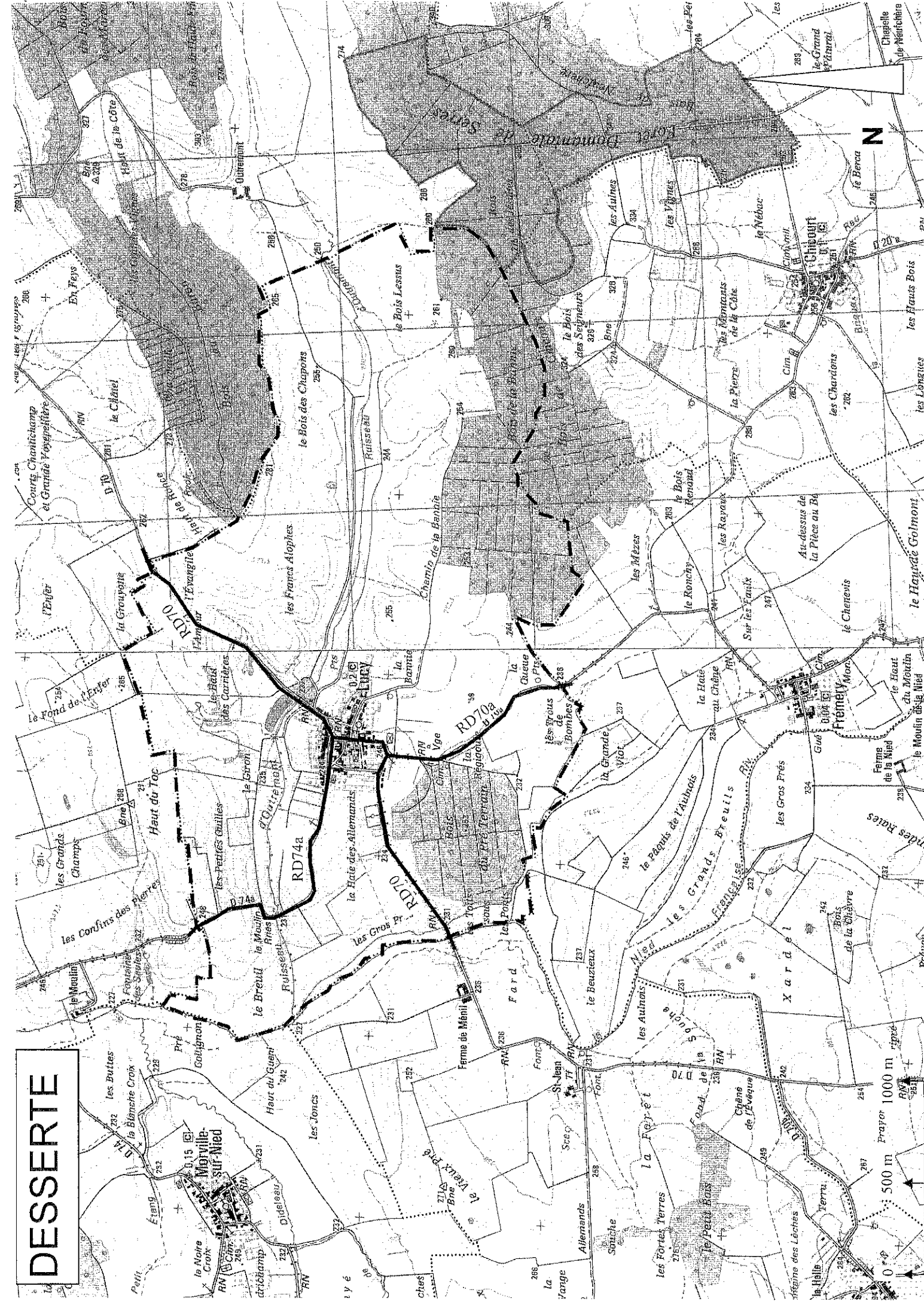
FREMERY

CHICOURT

N

0 500 m 1000 m

# DESSERTTE



# **1.LES DONNEES DE BASE**

## **1.1. LE TERRITOIRE COMMUNAL**

### **1.1.1. Situation administrative**

La commune de LUCY appartient au canton de DELME et à l'arrondissement de CHATEAU-SALINS.

Le territoire communal est entouré :

- à l'est par la commune de LESSE,
- au sud est par la commune de CHICOURT,
- au sud par la commune de FREMERY,
- à l'ouest par la commune de PREVOCOURT,
- au nord ouest par la commune de MORVILLE-SUR-NIED,
- au nord par les communes de BAUDRECOURT et CHENOIS.

### **1.1.2. Situation géographique**

La commune est située à 38 km de METZ et 20 km de CHATEAU-SALINS.

Le territoire communal a une superficie de 736 ha. Pour une population de 200 habitants en 1999, la densité est de 27 habitants/km<sup>2</sup>.

Le territoire est principalement occupé par l'agriculture (549 ha, soit 74%) et par la forêt (123 ha, soit 17%) du ban.

### **1.1.3. Voies de communication**

La commune de LUCY est desservie par :

- la RD70, DELME LAQUENEXY, axe nord-est sud-ouest,
- la RD74a, LUCY BAUDRECOURT, axe nord sud,
- la RD70a, LUCY ORON.

Des chemins communaux assurent la desserte de toutes les zones bâties. Les chemins ruraux desservent l'espace agricole.

Le prolongement de la LGV (ligne à grande vitesse) Est européenne passera sur le ban communal au nord du village et selon un axe Est/Ouest.

Il n'y a pas de sentier de randonnée recensé au niveau départemental.

## 1.2. MILIEU HUMAIN

### 1.2.1. Historique de la commune

Le village de LUCY, appelé aussi LUCEY dans quelques anciens titres, remonte à une époque assez éloignée. En 1239, Guy, seigneur de BAR-SUR-AUBE, quitte à Maheu, duc de Lorraine, tout le fief de LUCY.

C'était une puissante seigneurie au 15<sup>ème</sup> siècle. Ferry de Lucey fit la paix avec la ville de METZ en 1430. En 1542, les habitants dépendant de SAINT-MARTIN-DEVANT-METZ se mettent sous la protection du duc de Lorraine.

Elle servit de dotation lors de la nouvelle primatiale de NANCY en 1604. LUCY était le siège de la corporation des tisserands de la châtellenie d'Amance.

La terre de LUCY a donné sons nom à une ancienne maison, aujourd'hui éteinte, et qui portait d'argent à trois lions de sable, armés, lampassés, allumés et couronnés d'or. Vari de LUCY, seigneur de DOMBASLE, se signala au 16<sup>ème</sup> siècle par ses libéralités envers ses sujets pauvres.

### 1.2.2. Démographie

#### Population totale

	1968	1975	1982	1990	1999	2008
Nombre d'habitants	169	141	178	193	200	211

La commune connaît une période de décroissance démographique de 1968 à 1975. Après une croissance nette de 1975 à 1982, la situation évolue plus lentement.

#### Evolution de la population

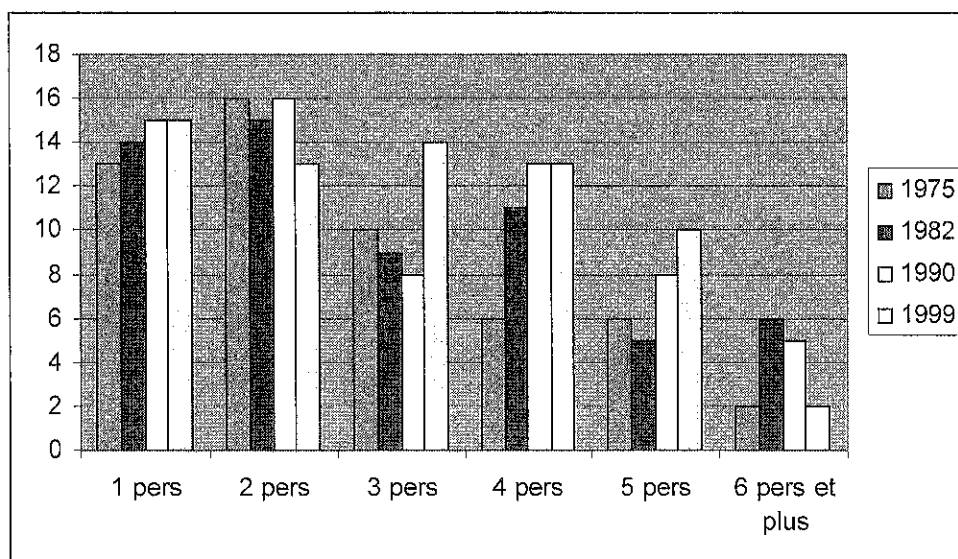
	1962 1968	1968 1975	1975 1982	1982 1990	1990 1999
Variation %	-2,86	-2,56	3,37	1,02	0,40
Solde migratoire %	-2,77	-1,92	3,37	0,88	0,85
Solde naturel %	-0,09	-0,64	0	0,14	-0,45
Naissance ‰	11,60	7,30	15,50	12,20	9,10
Décès ‰	12,50	13,70	15,50	10,80	13,60

Le nombre d'habitants dépend plus fortement du solde migratoire que du solde naturel : dès que le solde migratoire est négatif, le nombre d'habitants diminue. Il y a alors plus de départs que d'arrivées.

Le solde naturel a une évolution en dents de scie : les chiffres sont très faibles ici et contribuent à des variations diamétralement opposées alors que le nombre absolue varie peu.

## Ménages

	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. Et plus	Nombre de pers/ménage	TOTAL
1975	13	16	10	6	6	2	2,66	<b>53</b>
(%)	25	30	19	11	11	4		<b>100</b>
1982	14	15	9	11	5	6	2,96	<b>60</b>
(%)	23	25	16	18	8	10		<b>100</b>
1990	15	16	8	13	8	5	2,96	<b>65</b>
(%)	23	25	12	20	12	8		<b>100</b>
1999	15	13	14	13	10	2	2,98	<b>67</b>
(%)	23	19	21	19	15	3		<b>100</b>
Moselle 1999	25,6%	30,7%	18,7%	15,7%	6,5%	2,8%	2,57	<b>100%</b>



Le nombre de ménages est à l'augmentation constante et suit la tendance nationale. La moyenne communale est même supérieure à la moyenne départementale en 1999.

Ce sont les ménages de 1 ou 2 personnes qui restent majoritaires.

Les ménages de 3 personnes, après avoir suivi une courbe décroissante sont en nette augmentation.

Les ménages de 4 personnes sont en constante augmentation. Les ménages de 5 personnes, après une légère diminution sont aussi en augmentation.

Les ménages de 6 personnes et plus sont en diminution depuis 1982 et conformément à la tendance actuelle.

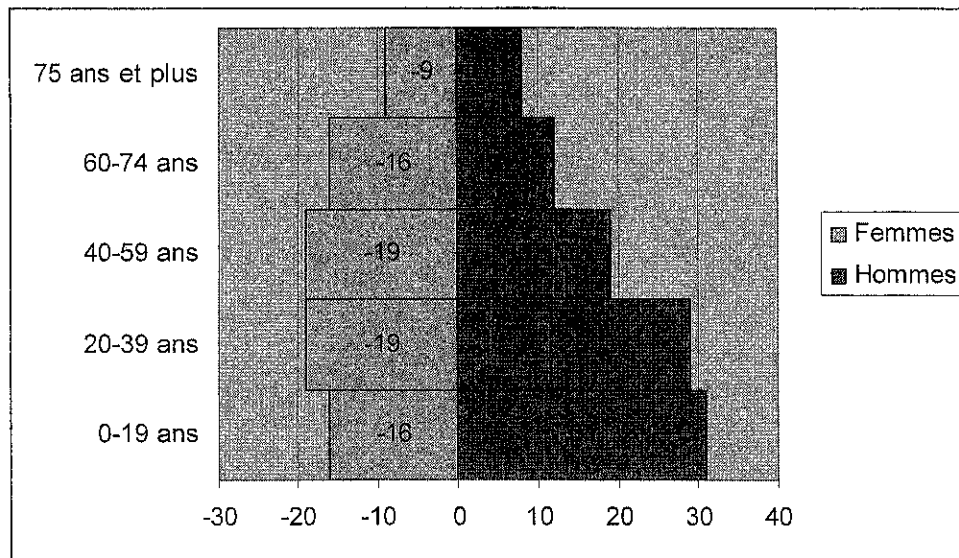
Ces variations conduisent à une augmentation du nombre de personnes par ménages mais dans des proportions faibles.

## Pyramides des âges

### Données 1982 (178 habitants)

Total femmes : 79

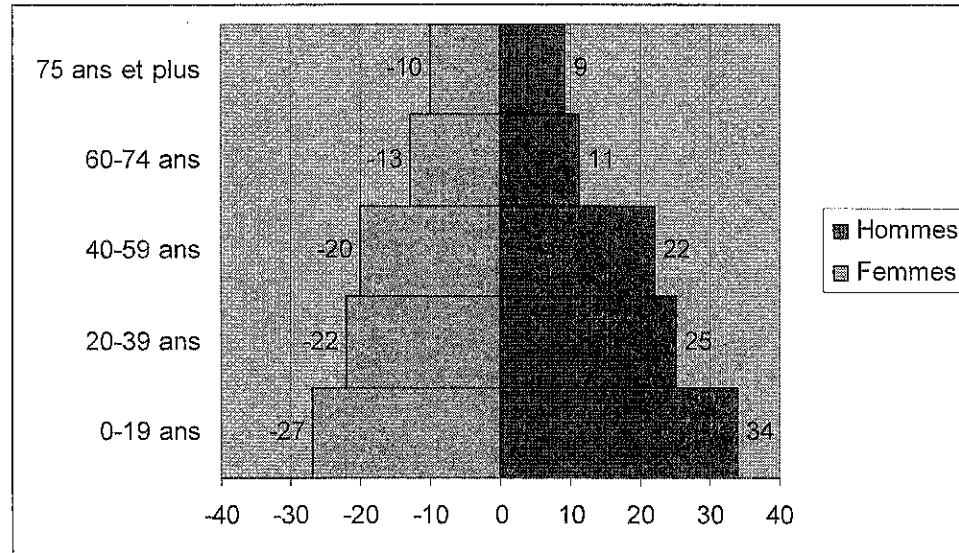
Total hommes : 99



### Données 1990 (193 habitants)

Total femmes : 92

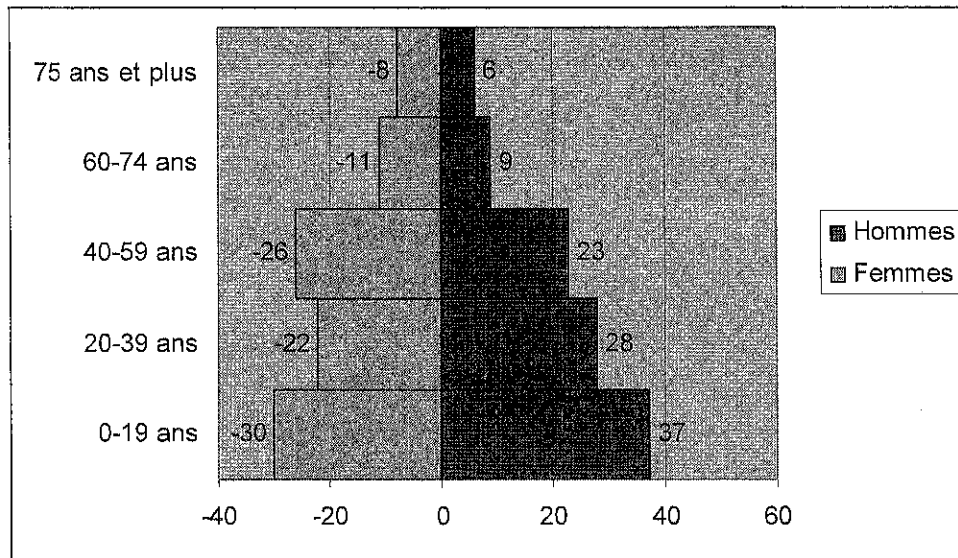
Total hommes : 101



### Données 1999 (200habitants)

Total femmes : 97

Total hommes : 103



Indice de jeunesse :  $I = (0-19 \text{ ans}) / (60 \text{ ans et plus})$

en 1982 :  $I = 47/45 = 1,04$     en 1990 :  $I = 61/43 = 1,41$     en 1999 :  $I = 67/34 = 1,97$

L'indice de jeunesse ne cesse d'augmenter : la population rajeunit ce qui correspond à l'inverse de la tendance nationale.

Les pyramides sont relativement équilibrées tant dans la population féminine que masculine. La tranche d'âge 0-19 ans reste néanmoins insuffisamment représentée en 1982 ; il en est de même de la tranche d'âge 20-39 ans en 1999.

### 1.2.3. Activités

#### Taux d'activité

		1975	1982	1990	1999
LUCY	Population (+ de 15 ans)	119	137	144	156
	Population active	43	54	58	87
	Taux d'activité %	36	39	40	55
Moselle	Taux d'activité %			51,2	53,4

Le taux d'activité ne cesse de croître : il correspond à un apport de population en âge de travailler. Le taux reste inférieur à la moyenne départementale jusqu'en 1990, en 1999, il a pris un essor fulgurant et dépasse de presque 2 points la moyenne départementale.

#### Caractéristique de la population active

		Hommes	Femmes	TOTAL
Population active	1975	35	8	43
	1982	42	12	54
	1990	37	21	58
	1999	45	42	87
Actifs ayant un emploi	1975	34	8	42
	1982	37	10	47
	1990	31	19	50
	1999	40	36	76
dont salariés	1975	22	6	28
	1982	26	9	35
	1990	23	13	36
	1999	31	31	62
Chômeurs	1975	1	0	1 (2,3%)
	1982	5	2	7 (13%)
	1990	6	2	8 (13,8%)
	1999	5	6	11 (12,6%)

La population active a une variation à l'image de la population totale. L'arrivée significative des femmes sur le marché de l'emploi dès 1975 permet de compenser la perte de la population masculine (entre 1982 et 1990).

La répartition des actifs ayant un emploi et des salariés est quasiment identique à celle de la population active.

Le taux de chômage reste voisin du niveau national. La répartition homme femme est variable et toujours en majorité masculine jusqu'en 1990, la tendance s'inverse en 1999 où le chômage redevient plus féminin ce qui correspond aux tendances nationales.



### Population ayant un emploi et un lieu de travail

	1975	1982	1990	1999
Population active ayant un emploi	42	47	50	76
Travaillant dans la commune	23 (54%)	17 (36%)	19 (38%)	18 (23%)
Travaillant dans le département excepté la commune	19 (46%)	29 (62%)	29 (58%)	58 (77%)
Travaillant hors du département	0	1 (2%)	2 (4%)	

La commune est de moins en moins pourvoyeuse d'emploi. C'est le département qui draine la quasi-totalité des actifs résidants de LUCY. Le travail hors du département (Luxembourg) reste marginal.

### Activités sur LUCY

Sont présents en 2007 :

- des agriculteurs : 1 exploitation individuelle, 1 GAEC<sup>1</sup>, 1 EARL<sup>2</sup>,
- des artisans : 2 électriciens, 1 entrepreneur, 1 rénovateur de meuble,
- des services : 1 informaticien, 1 infirmier

Des commerçants itinérants (1 boulanger, 1 fromager – crémier, 1 boucher, 4 surgelés) complètent la diversité offerte à la population. Le marché hebdomadaire est le mercredi matin à MORHANGE.

---

<sup>1</sup> GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

<sup>2</sup> EARL : Exploitation Agricole à responsabilité Limitée

## 1.2.4. Village et habitat

### Evolution des logements par type de résidence

	1968	1975	1982	1990	1999
Nombre d'habitants	169	141	178	193	200
Nombre de logements	63	71	73	75	77
Résidences principales	55	53	60	65	67
Résidences secondaires	3	8	7	3	6
Logements vacants	5	10	6	7	4

Le nombre de logements connaît une croissance constante. Ce sont les résidences principales qui sont les mieux représentées. Les résidences secondaires sont marginales et ont une évolution en dents de scie ; leur diminution est liée à un changement de statut avec un passage de résidence secondaire à résidence principale. Les logements vacants qui assurent un renouvellement de la population ont retrouvé quasiment le taux de 1968 : il sont aujourd'hui presque symboliques alors qu'il y avait eu une réelle représentation en 1975.

### Age des logements

	avant 1949	1949-1974	1975-1981	1982-1989	1990-1999	TOTAL
1990	57	8	7	3		75
%	76	11	9	4		100
1999	53	12	5	2	5	77
%	69	15	6,5	3	6,5	100
Moselle 1999 (%)	30	39,9	11,5	9,9	8,7	100

Les constructions datant d'avant 1949 sont les mieux représentées : le village est ancien et croît à une vitesse très faible.

Depuis 1999, il y a eu 13 permis de construire (10 nouvelles constructions et 3 rénovations). Lors des 25 années précédentes, il n'y a eu qu'un permis tous les 2 ans en moyenne. Aujourd'hui, la demande est présente.

### Eléments de confort (résidences principales)

	LUCY		Moselle 1999
	1990	1999	
Résidences principales	65	67	
Chauffage central	38 (58%)	46 (68%)	76,4%
WC intérieur	61 (94%)	66 (98%)	97,6%
Baignoire ou douche	53 (81%)	63 (94%)	98,3%

Les résidences principales disposent d'un bon niveau de confort en 1999 même s'il reste encore un peu inférieur aux moyennes départementales. Le WC intérieur est devancé par la baignoire ou douche ; le chauffage central reste toujours en dernière position.

**Types de logements**  
**(résidences principales)**

	Maison individuelle	Logement dans un immeuble collectif	Autres	TOTAL
1990	61	4	0	65
1999	62	4	1	67
Moselle 1999	55,2%	42%	2,8%	100

LUCY reste un village rural avec une prédominance pour la maison individuelle très loin devant les logements collectifs.

**Nombre de pièces**  
**(résidences principales)**

	LUCY		Moselle
	1990	1999	1990
1 pièce	0	0	3,9%
2 pièces	1 (1%)	2 (3%)	8,6%
3 pièces	7 (11%)	1 (2%)	19,2%
4 pièces	7 (11%)	6 (9%)	27,7%
5 pièces ou plus	50 (77%)	58 (86%)	40,5%

La forte prédominance de maisons individuelles conforte le très fort pourcentage de construction bénéficiant de 5 pièces et plus même si les logements plus petits (2, 3 ou 4 pièces) sont aussi représentés.

**Statut d'occupation**  
**(résidences principales)**

	LUCY		Moselle
	1990	1999	1999
Propriétaire	51 (78%)	60 (89%)	51,2%
Locataire ou sous-locataire	4 (6%)	5 (7%)	34,8%
Logé gratuitement	10 (16%)	2 (4%)	14%

En milieu rural, ce sont toujours les propriétaires qui sont les mieux représentés au détriment des locataires. C'est aussi le cas à LUCY.

Les personnes logées gratuitement ont fortement diminué.

## **Bâti et urbanisme**

LUCY est installée le long des axes de circulation départementale : la RD70 et la RD74a. Un maillage de voies parallèles et perpendiculaires aux RD crée une densification de l'habitat.

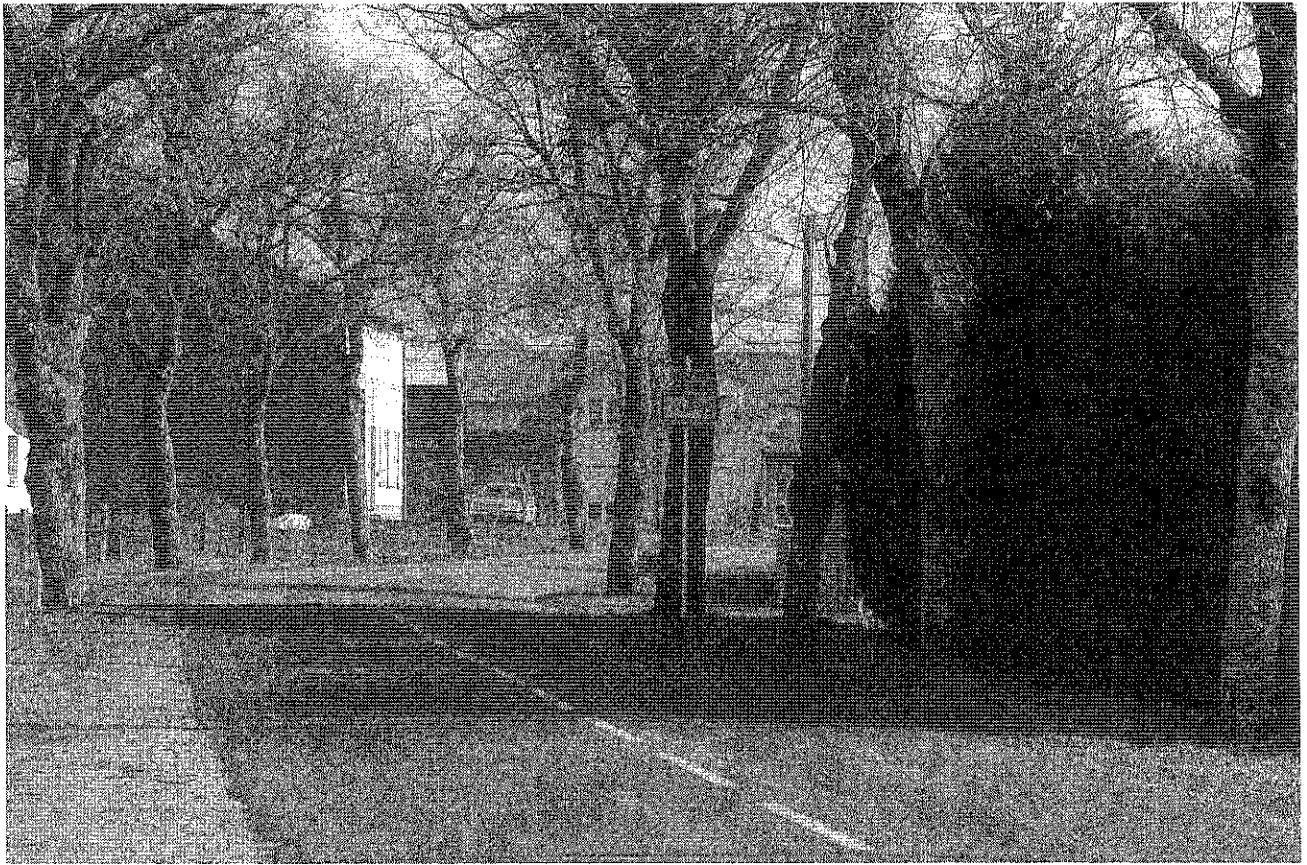
L'extension du village est très faible : quelques constructions au sud-ouest du village (rue du stade).

Le village de LUCY est plutôt du type village rue : la rue de la Banie est l'artère dominante, cœur du village. Les RD (rue du moulin, rue des Tilleuls, rue du Béarn, rue du stade) contribuent au maillage principal. Ce sont greffées quelques axes secondaires : rue aux loups, impasse du château.

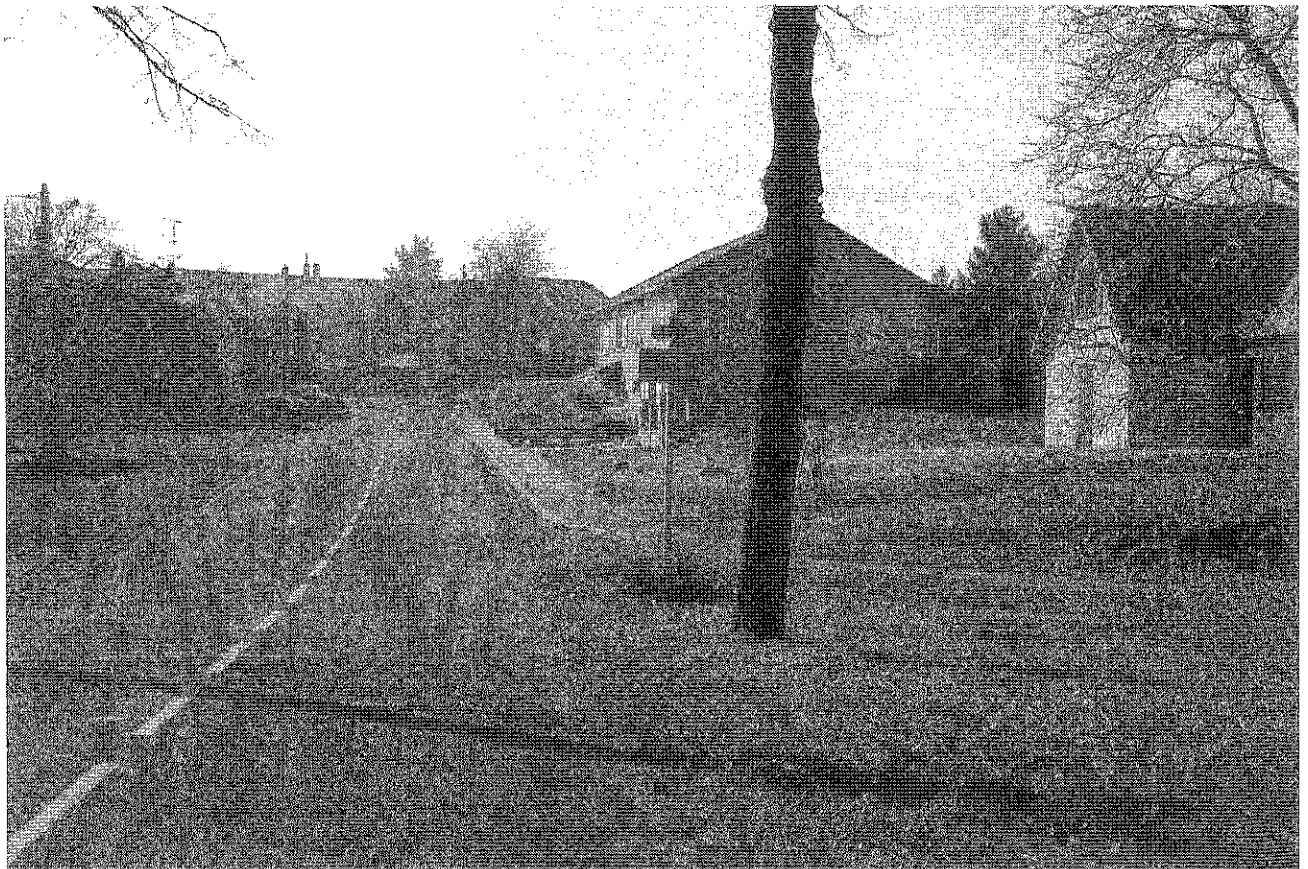
Les constructions anciennes sont installées dans le cœur du village. Elles se caractérisent par un bâti traditionnel (bâtiments alignés, maisons accolées) devancé par des usoirs. Les maisons mitoyennes sont disposées en files plusieurs fois interrompues de part et d'autre de la rue. Le bâti villageois est typique de l'architecture rurale lorraine. Les maisons ont pour la plupart une hauteur correspondant à R+1. Les pentes de toiture sont douces, le faitage est parallèle à la rue.

Il n'y a pas de ferme isolée, seulement des bâtiments agricoles et certains d'élevage en marge du village.

Les habitations les plus récentes se situent en périphérie du village (rue du stade). Ce sont essentiellement des maisons individuelles isolées, construites au coup par coup. Ces constructions n'ont pas de caractère particulier au sens où elles sont identiques à toutes celles que l'on retrouve sur l'ensemble du département. Elles sont variées dans la mesure où il n'y a pas véritablement d'opérations groupées.



Entrée du village par la RD70, côté PREVOCOURT.



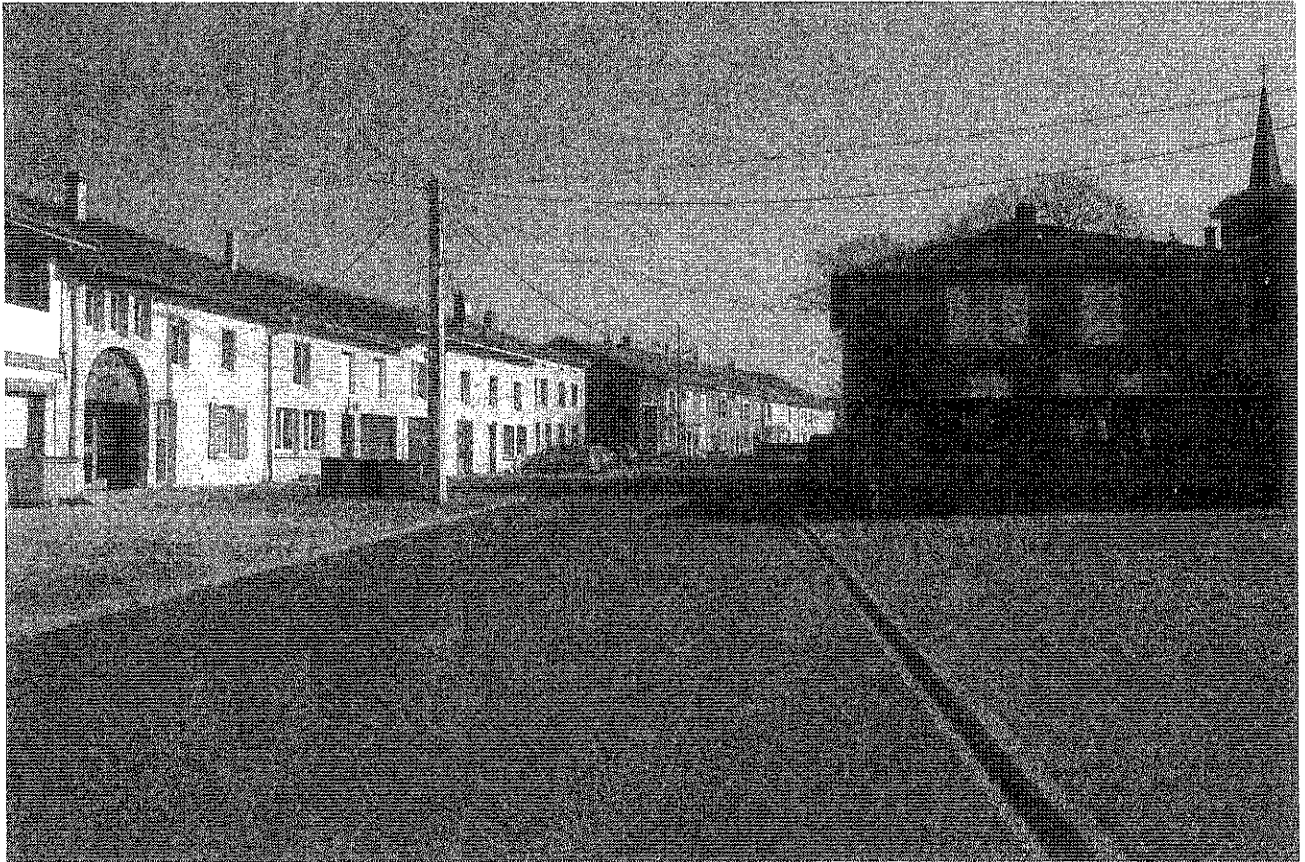
Entrée du village par les RD70, côté CHENOIS.



Entrée du village par la RD74a, côté BAUDRECOURT.



Entrée du village par la RD70a, côté FREMERY.



Le village lorrain : rue de la banie.



Extensions récentes : rue du stade.

### **1.2.5. Services et équipements**

#### **Services publics et privés**

Les services publics (poste, trésor public, pompiers, gendarmerie) et des services privés (banques, notaire, agent d'assurance, maison de retraite) sont présents à DELME, REMILLY et SAINT-EPVRE.

#### **Equipements scolaires**

L'école maternelle et primaire est en regroupement pédagogique pour 6 communes (LUCY, LESSE, PREVOCOURT, BAUDRECOURT, CHENOIS et HOLACOURT) :

- maternelle et CP à LESSE, soit 2 classes,
- CE1 et CE2 à PREVOCOURT, soit 1 classe,
- CM1 et CM2 à LUCY, soit 1 classe

soit en tout 75 élèves en 2008.

Il n'y a pas de cantine scolaire, ni d'accueil périscolaire.

Le collège est à DELME ; il compte environ 350 élèves provenant de 43 communes. Il y a une cantine.

La suite des études se poursuit généralement dans les lycées de METZ, de CHATEAU-SALINS (lycée agricole) et MORHANGE (lycée professionnel).

Des transports scolaires sont organisés pour le primaire, le collège et le lycée.

#### **Equipements sportifs et culturels**

LUCY dispose d'un équipement sportif et de loisirs : le stade de football et une aire multi jeux.

Deux associations dynamisent la vie du village : le foyer rural pour les fêtes de la Saint Nicolas et l'association du football qui organise 6 repas par an et tient un bar hebdomadaire (les dimanches et jours fériés).

#### **Transport et déplacement**

Une ligne quotidienne d'autocar assure les liaisons avec SARREBOURG et REMILLY. Il y a 3 allers retours quotidiens. A REMILLY, c'est en train que permet de rejoindre METZ.

Une ligne de transport en commun fonctionne aussi 1 fois tous les 15 jours pour rejoindre le marché à MORHANGE.

Une entreprise privée assure le ramassage de ces employés via MAIZIERES LES METZ.



## **Assainissement**

Le zonage d'assainissement est fait. Il a été retenu de créer un système de traitement collectif des eaux usées communales pour le village sauf pour quelques constructions rue du stade et rue aux loups.

Le réseau d'assainissement est pluvial, il a été créé en 1975. Il totalise 1 000 m avec des diamètres de canalisation de 250 à 500 mm. Il rejoint le ruisseau d'Outremont par 3 exutoires. Les eaux usées traitées en autonome se raccordent sur le réseau pluvial.

## **Alimentation en eau potable**

La commune de LUCY était alimentée par le Syndicat intercommunal des Eaux de CHENOIS à partir d'une source située à LESSE. L'eau est prélevée dans les grès vosgiens.

LUCY est alimentée à partir d'un réservoir de 400 m<sup>3</sup> situé à CHENOIS.

Le réseau a été mis en place en 1960. Certains tronçons sont plus récents (années 70).

La quantité et la qualité de l'eau distribuée sont correctes.

## **Protection incendie**

LUCY possède une défense incendie composée de 5 poteaux sur le domaine public, dont 3 ont un débit insuffisant. 1 seul dispose d'un débit supérieur à 60 m<sup>3</sup>/h.

## **Traitement des déchets**

Les ordures ménagères de LUCY sont ramassées 1 fois par semaine par la communauté de commune de CHATEAU-SALINS et elles sont acheminées au centre d'enfouissement technique de TETING-SUR-NIED, à terme elles rejoindront l'incinérateur à METZ. Une collecte des déchets issus du tri sélectif est effectuée en porte à porte depuis fin 2004, une fois tous les 15 jours.

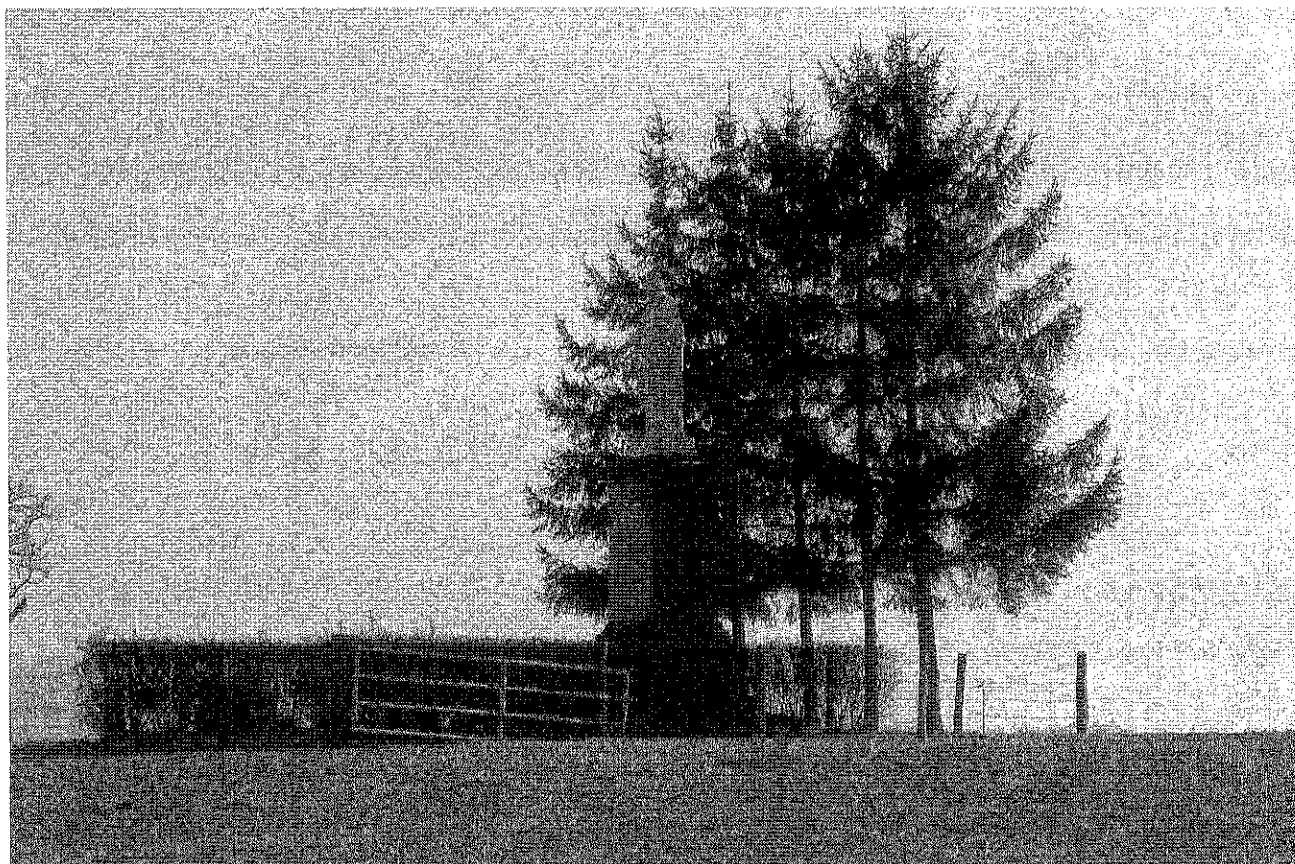
Des conteneurs (verre) sont à disposition de la population dans le village et sont vidés régulièrement. Les ferrailles sont récupérées à la déchetterie de CHATEAU-SALINS et par des ferrailleurs.

Les encombrants sont évacués à la demande.

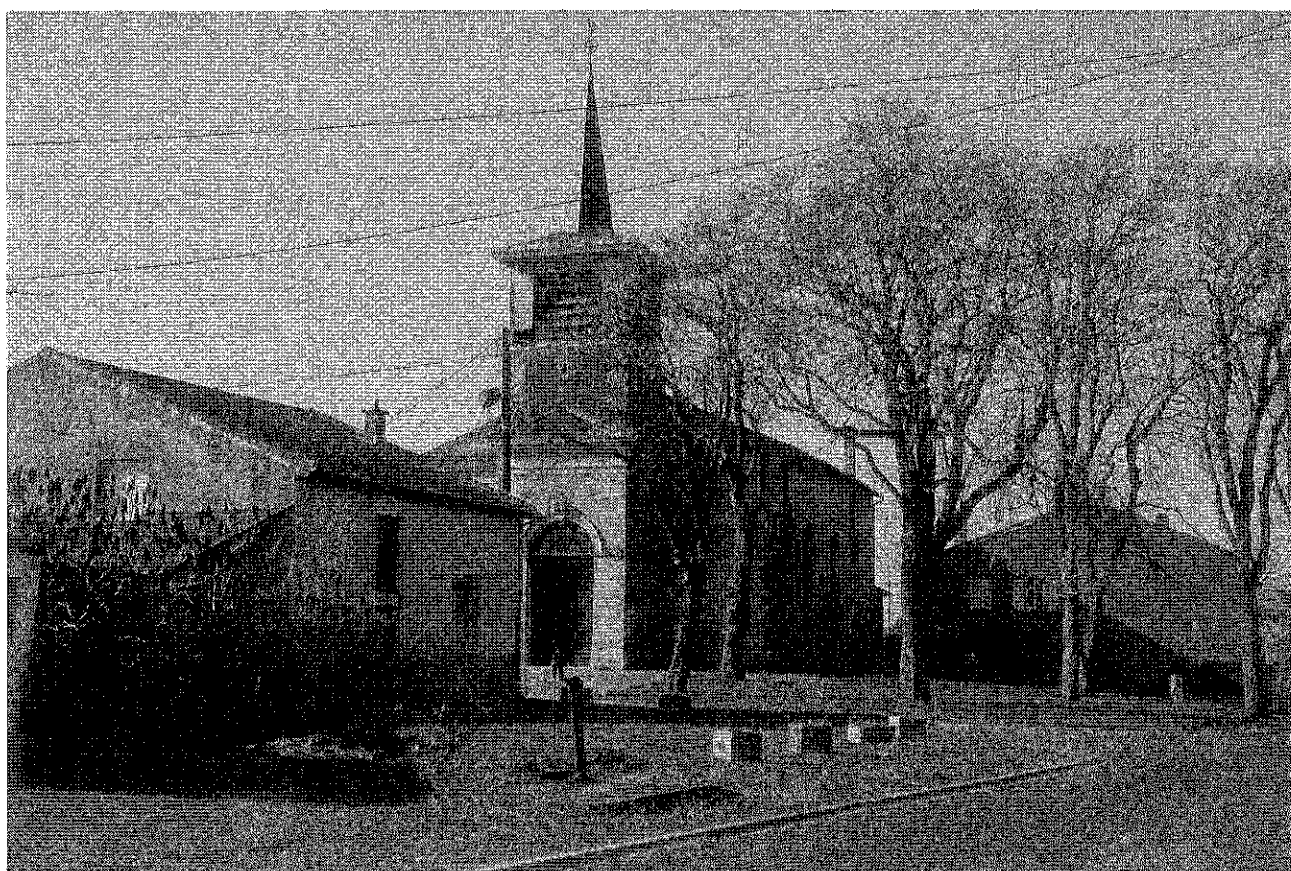
### **1.2.6. Patrimoine communal**

LUCY constitue un secteur à sensibilité archéologique.

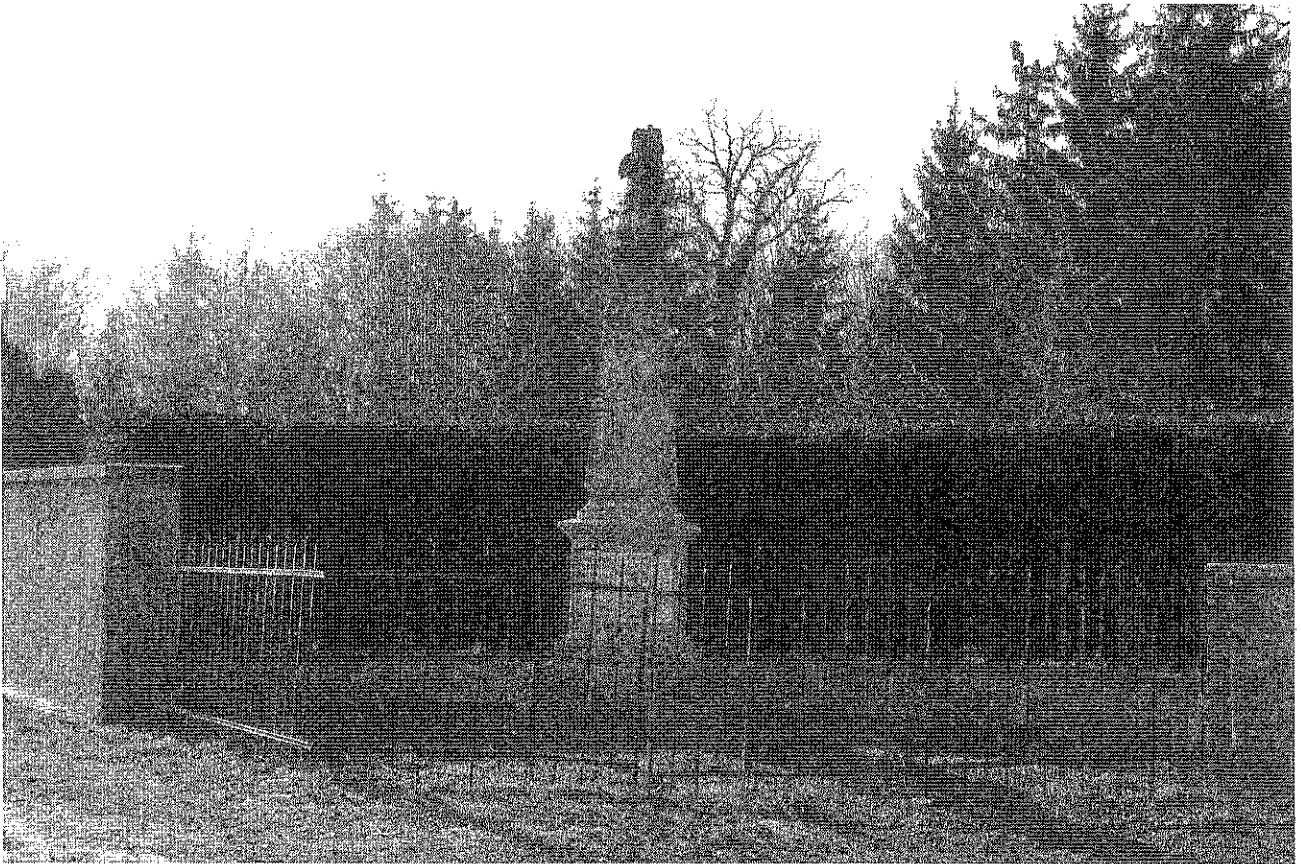
La commune possède un petit patrimoine : l'église paroissiale Notre Dame du 18<sup>ème</sup> siècle reconstruite après 1950 (elle comporte des fragments de bas-reliefs Renaissance), 5 calvaires, une fontaine, des puits et pompe, 1 mémorial au sud du village et la statue de la Vierge en face du cimetière.



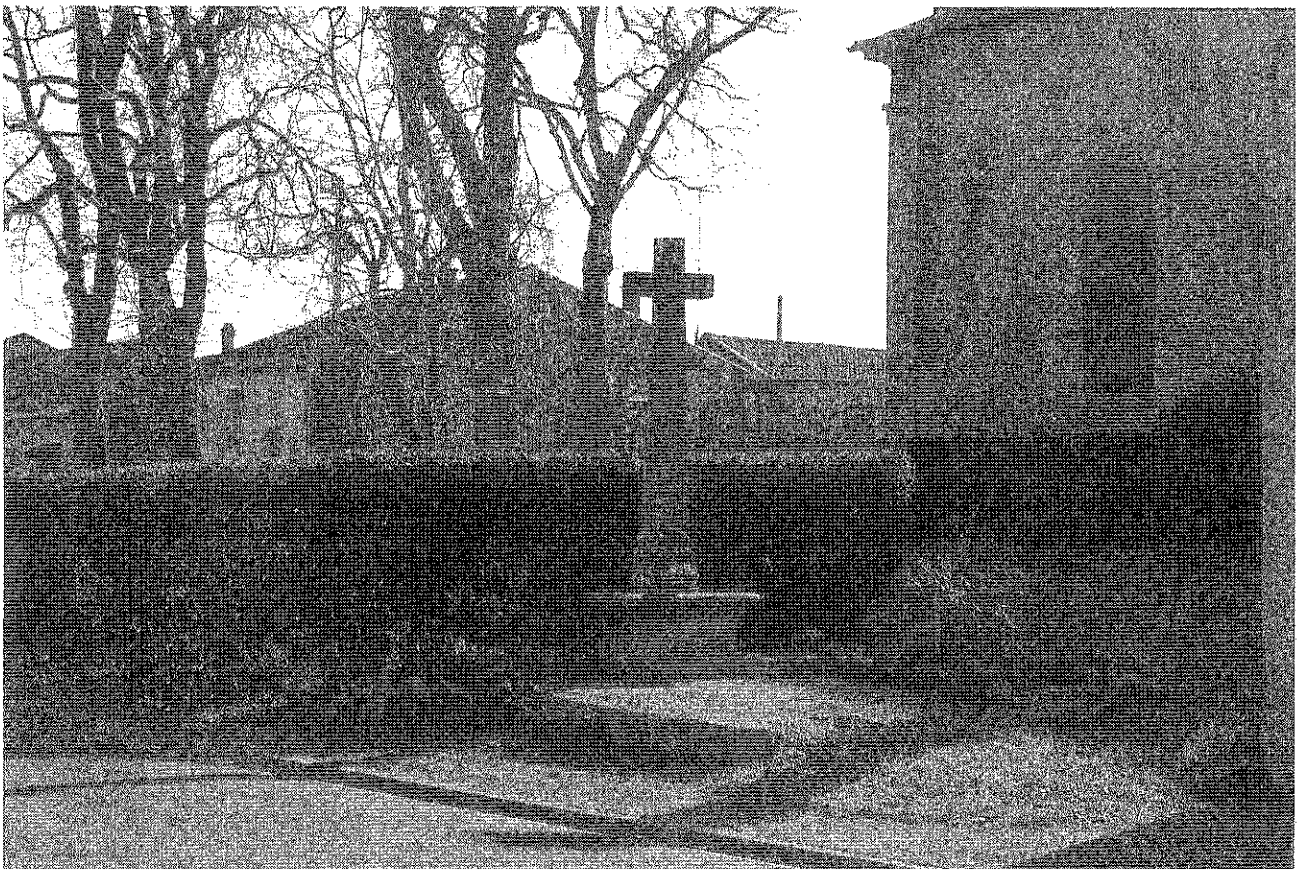
La statue de la vierge, en face du cimetière.



L'église Notre Dame.



Le mémorial, au sud du village.



Un calvaire, rue de la Banie.

## 1.3. ELEMENTS PHYSIQUES

### 1.3.1. Topographie

Le ban communal de LUCY correspond à un relief de plateau.

Les altitudes varient de 300 m (au sud-est du ban communal) à 231 m au niveau de la Nied au nord-ouest du ban communal ; ce qui correspond à une variation maximale de 69 m.

Les pentes sont faibles (de 1 à 4 %). Il n'y a pas eu de glissements de terrain sur le ban communal.

### 1.3.2. Géologie

La commune de LUCY s'inscrit dans la région naturelle du plateau lorrain. Les terrains affleurants sont sédimentaires du secondaire. Ce sont :

- les **argiles de Chanville** du Keuper supérieur ( $t_{9a}$ ,  $t_{7d}$ ) : elles ont une dizaine de mètres de puissance, elles sont de couleur rouge brique et possèdent du gypse et des anhydrites massives,

- les **marnes bariolées** du Keuper supérieur ( $t_{9b}$ ,  $t_{7e}$ ) : elles ont une puissance de 45 mètres, ce sont des argiles gris verts et bariolées avec parfois un peu de gypse de marnes indurées, pierreuses,

- les **grès et schistes** à *Avicula contorta* du Rhétien inférieur ( $l_{1a}$ ) : de 20 à 25 mètres de puissance, cette formation est constituée de grès et d'argiles. Les grès sont durs ou tendres, de couleur blanc ou jaunâtre à l'affleurement et bleu en profondeur, à grains fins ou moyens ; ils possèdent de la pyrite de fer en abondance. Les schistes sont argileux, feuilletés, noirs, compacts,

- les **calcaires à Gryphées** de l'Hettangien Sinémurien ( $l_{1-4a}$ ) : ils ont une quinzaine de mètres de puissance et sont composés de bancs irréguliers de calcaire gris bleuâtre et de marnes feuilletées, plus ou moins bitumineuses, avec lumachelles et ammonites. L'extrême base est détritique et gréseuse. Le Calcaire à Gryphées terminal est un mince niveau qui se différencie par la présence de nodules phosphatés, des traces d'usure de fossiles et la présence de fossiles Lotharingiens : lamellibranches, Bélemnites et Ammonites de grande taille,

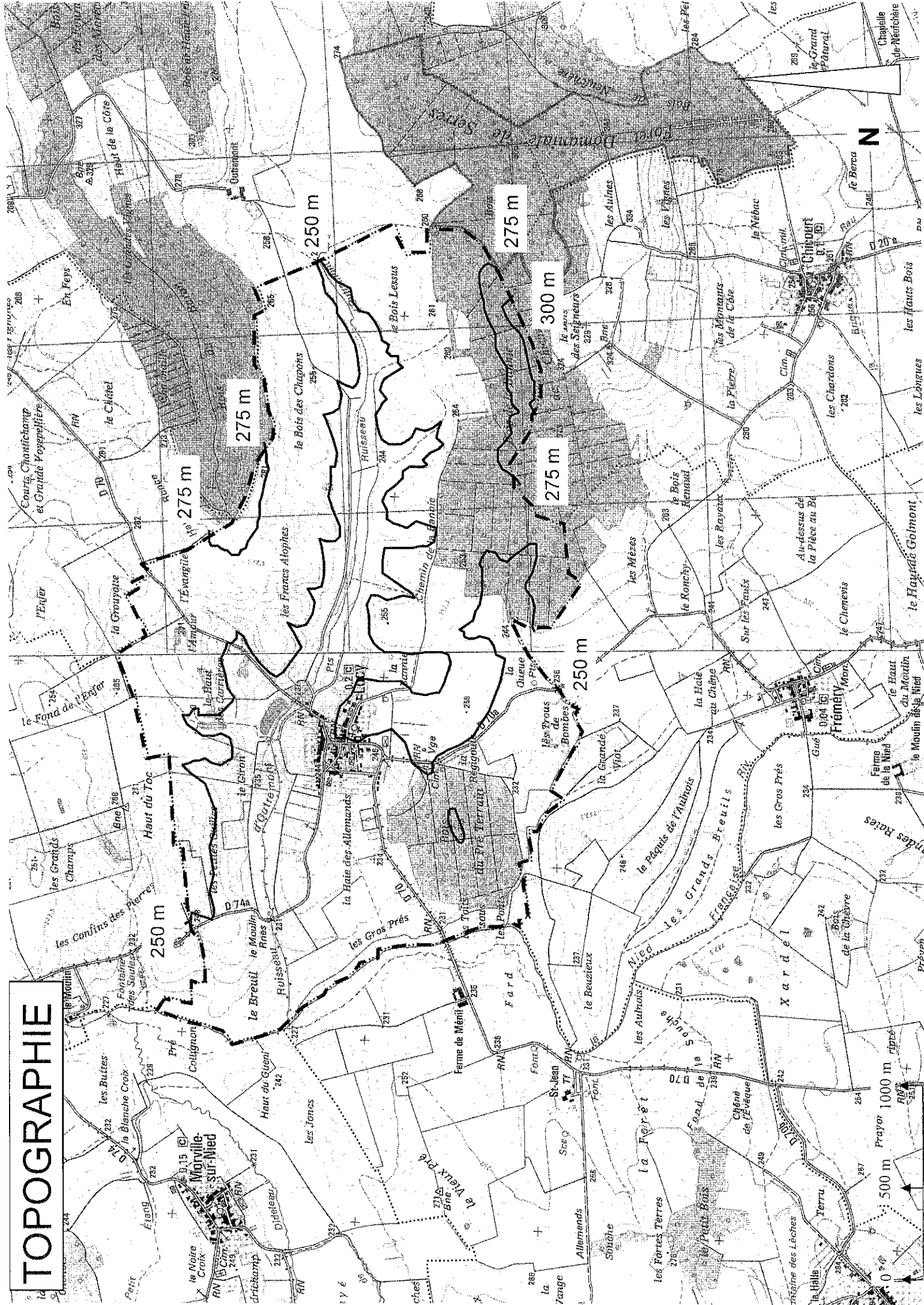
- les **argiles à Promicroceras** du Lotharingien ( $l_{4b}$ ) : d'une puissance de 25 à 28 mètres, ces argiles sont gris-bleu, parfois riches en nodules un peu ferrugineux ou calcaire. Les fossiles Promicroceras sont fréquents,

- les **calcaires ocreux** du Lotharingien ( $l_{4c}$ ) : c'est un horizon repère, il est constitué de calcaires et de marnes riches en pyrite, s'altérant en limonite, avec oolithes et fausses oolithes ferrugineuses, très fossilifères. Ce calcaire est très souvent représenté par un seul banc de 1 mètre de puissance environ

- les **calcaires à Productylioceras** et **marnes à Zeilleria** du Domérien inférieur ( $l_5$ ) : les calcaires n'excèdent pas 2 mètres de puissance, ils ont une couleur jaune paille, à tâches roses, criblés de Bélemnites et d'Ammonites ; il y a des intercalations marno-calcaires, des fois feuilletées,

- les **argiles à Amaltheus** du Domérien supérieur ( $l_{6a}$ ) : cette assise est plus ou moins marneuses à fossiles pyriteux, gros nodules calcaires parfois fossilifères.

# TOPOGRAPHIE



Les terrains secondaires peuvent être recouverts par :

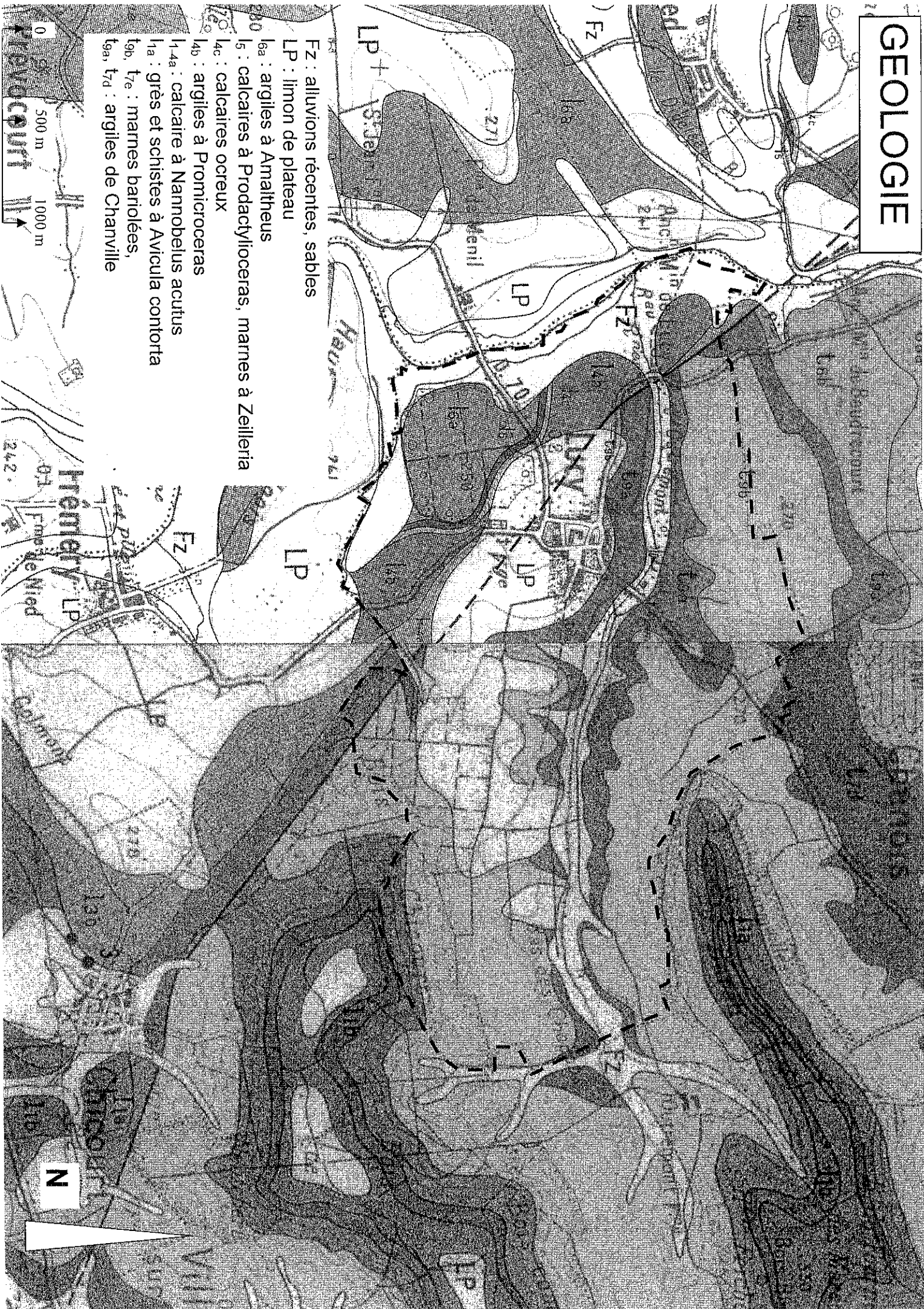
- les **limons de plateau** (LP) : ils forment souvent des placages d'altération, sur la roche mère argilo marneuse. Il y a passage insensible des alluvions sableuses aux limons, parfois très finement sableux, avec placage de sable dans la partie supérieure et concentration des petits grains de fer fort limonitique issus des roches ferrugineuses ou de la pyrite des horizons argilo-marneux. Les limons bruns rougeâtres sur le Calcaire à Gryphées, hors des apports siliceux, ont un faciès particulier, peu définissable, bien distinct des limons sur le calcaire Bajocien. Sur ces limons s'étendent des prairies et des cultures ; leur nature souvent imperméable à la base entraîne de plus en plus des drainages,

- les **alluvions récentes** (Fz) : s'il y a quelques éléments sableux issus du Rhétien, les éléments durs proviennent des terrains calcaires, jurassiques, et magnésiens, triasiques : la prédominance est argilo marneuse, limoneuse.

Les terrains sont faillés.

# GEOLOGIE

- Fz : alluvions récentes, sables
- LP : limon de plateau
- 6a : argiles à Amaltheus
- 5 : calcaires à Productylioceras, marnes à Zelleria
- 4c : calcaires ocreux
- 4b : argiles à Promicroceras
- 4a : calcaire à Nannobelus acutus
- 1a : grès et schistes à Avicula contorta
- 1b, 1c : marnes bariolées,
- 1d : argiles de Chanville



N

### 1.3.3. Eaux

#### Hydrologie : les eaux superficielles

La commune de LUCY est située dans le bassin versant de la Nied française et de son SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Sur le ban communal sont présents :

- la Nied française qui prend sa source à MARTHILLE et rejoint la Nied allemande à CONDE-NORTHEN pour former la Nied réunie,
- le ruisseau du Moulin ou ruisseau d'Outremont qui prend sa source sur LESSE et rejoint la Nied à LUCY,
- le ruisseau des Viots et de la petite fin qui prend sa source à FREMERY et rejoint la Nied à LUCY.

La Nied française présente d'importantes crues qui provoquent des inondations spectaculaires mais peu dommageables étant donnée le caractère rural de sa vallée et les faibles vitesses d'écoulement hors du lit mineur. Les débordements touchent essentiellement des prairies de fauche et des pâtures. Actuellement, l'imperméabilisation et le drainage agricole en constante augmentation, provoquent une arrivée rapide des eaux par vague et augmentent les fréquences de crue. Les zones inondables sont éloignées du bâti et ne sont pas une contrainte à l'urbanisation.

L'accès au cours d'eau est facile. Le lit présente une diversité au niveau du fond et de la végétation rivulaire. Le courant est lent avec des passages rapides à l'aval des ouvrages. La granulométrie dominante est la vase et le limon en faciès lentique et les cailloux en faciès lotique. La couverture végétale est présente et l'ombrage est faible à moyen. Ce cours d'eau reçoit de nombreux effluents domestiques et agricoles qui dégradent fortement la qualité de ses eaux.

Actuellement, les eaux de la Nied française sont classées en niveau de qualité 2, l'objectif de qualité est 1B (bonne). L'objectif n'est pas atteint.

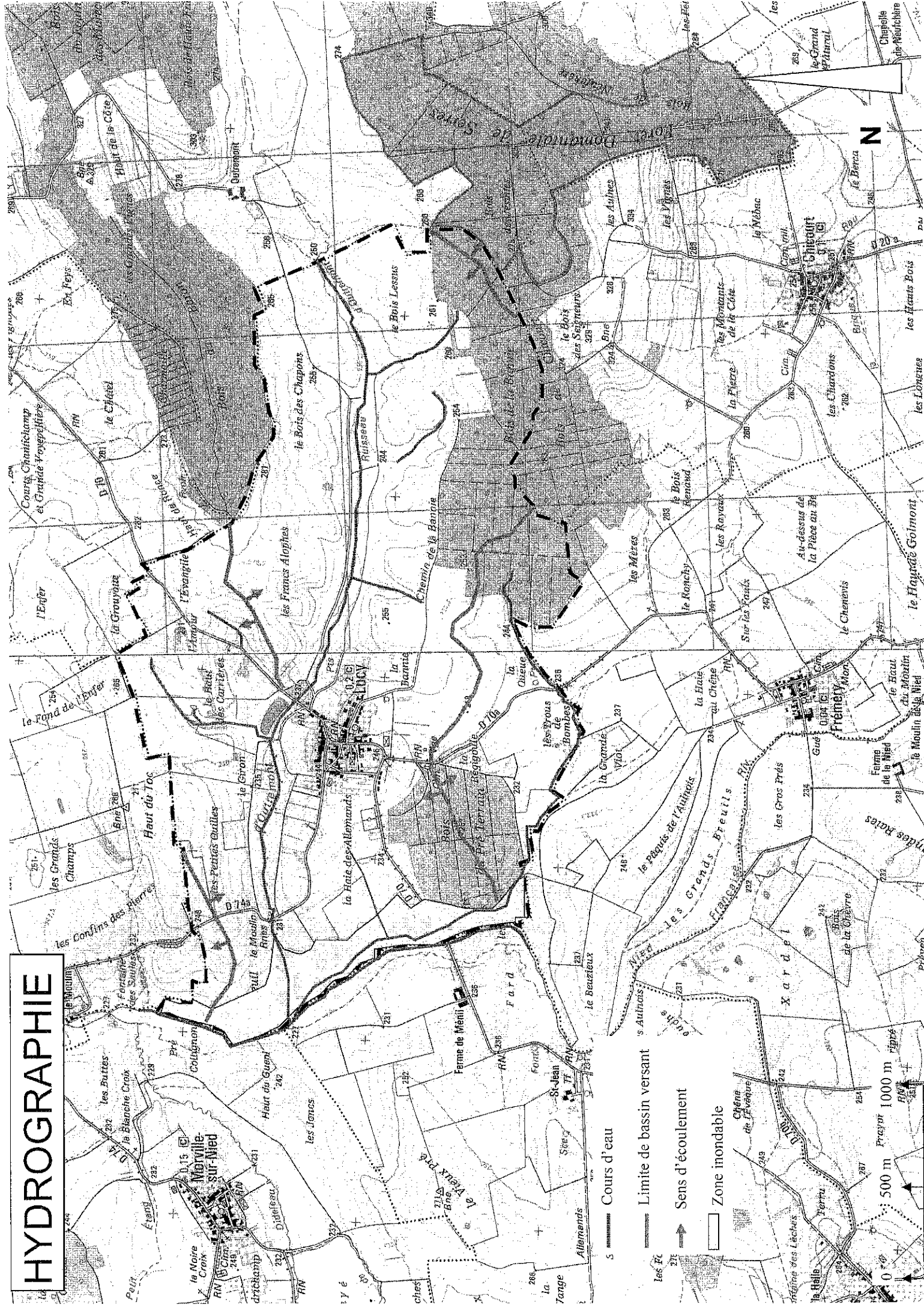
Les autres cours d'eau ne disposent pas de données qualité, ni d'objectif de qualité. Par contre, la Nied française a un objectif de qualité 1B (bonne qualité) qu'il faudra respecter en maîtrisant les rejets d'eaux usées non traitées et les pollutions chimiques ou organiques dans les affluents de cette rivière.

#### Hydrogéologie : les eaux souterraines

Le ban communal présente un niveau aquifère triasique : le **grès infraliasique** ( $t_{10a}$ ) recèle une nappe intéressante avec débits parfois importants en forages ; le lessivage important lié à l'érosion disséquant le plateau, le drainage par les grandes failles, ont éliminé les minéralisation et salure fréquentes. La **Dolomie moellon** ( $t_{8b}$ ) peut donner un niveau aquifère, mais l'eau y est très dure et les réserves insignifiantes. Quand ils sont bien développés et non argileux, les **grès à roseaux** ( $t_{8a}$ ) peuvent représenter un horizon aquifère à ressources limitées. Les calcaires coquilliers, non affleurants et trop profonds, ne peuvent donner ici des débits intéressants liés à des réserves. La ressource aquifère importante est celle du **grès vosgien**, renfermant une véritable nappe, déjà parfois surexploitée en Lorraine. Mais l'eau peut effectivement y être parfois minéralisée par des contaminations liées à des failles ou sondages mal cimentés.



# HYDROGRAPHIE



Cours d'eau

Limite de bassin versant

Sens d'écoulement

Zone inondable

0 500 m 1000 m

Prayer

1000 m

500 m

## 1.4. MILIEUX NATURELS

### 1.4.1. Milieux biologiques

#### Flore

Le ban communal est largement dominé par un seul type de milieux naturels : les espaces agricoles (74%). Les vergers sont néanmoins présents ainsi que des boisements (17%).

LUCY est dominé par les terrains agricoles et en particulier les espaces labourés, qui occupent pratiquement la totalité de l'espace agricole. Les espaces agricoles n'offrent que peu d'intérêt d'un point de vue milieu biologique naturel. Ils sont la conséquence de l'intensification des pratiques culturales et n'ont plus la diversité floristique endémique. Ils sont ouverts.

Les milieux naturels se sont maintenus principalement dans les massifs boisés : chênaie charmaie. Les massifs boisés apparaissent comme partout en Lorraine, comme des lambeaux de la forêt d'origine défrichée. Ils marquent les anciens finages et séparent encore les communes. Les essences dominantes sont les Chênes pédonculées et sessiles, le Charme, le Hêtre, le Frêne, le Tilleul, le Merisier et des feuillus divers.

Les vergers sont toujours localisés à proximité des zones bâties du village. Ils forment une zone tampon entre les habitations et les espaces agricoles. Sur prairie de fauche essentiellement, ils sont issus de plantations en alignement d'arbres fruitiers.

Une zone humide (mares et prairies humides) est présente au nord du village. Le Scirpe glauque et la Laïche à épi d'orge ont été recensées sur le tracé de la LGV, ce sont des espèces végétales qui bénéficient d'une protection régionale.

#### Faune

Il y a du gibier : Chevreuil (10 têtes/100 ha) et Sanglier. Ils ne sont que de passage sur le territoire par manque de point d'eau pérenne.

Quelques Lièvres sont aussi présents.

### 1.4.2. Sites d'intérêt écologique

Il n'y a pas de ZNIEFF<sup>3</sup>, ni de ZICO<sup>4</sup>.

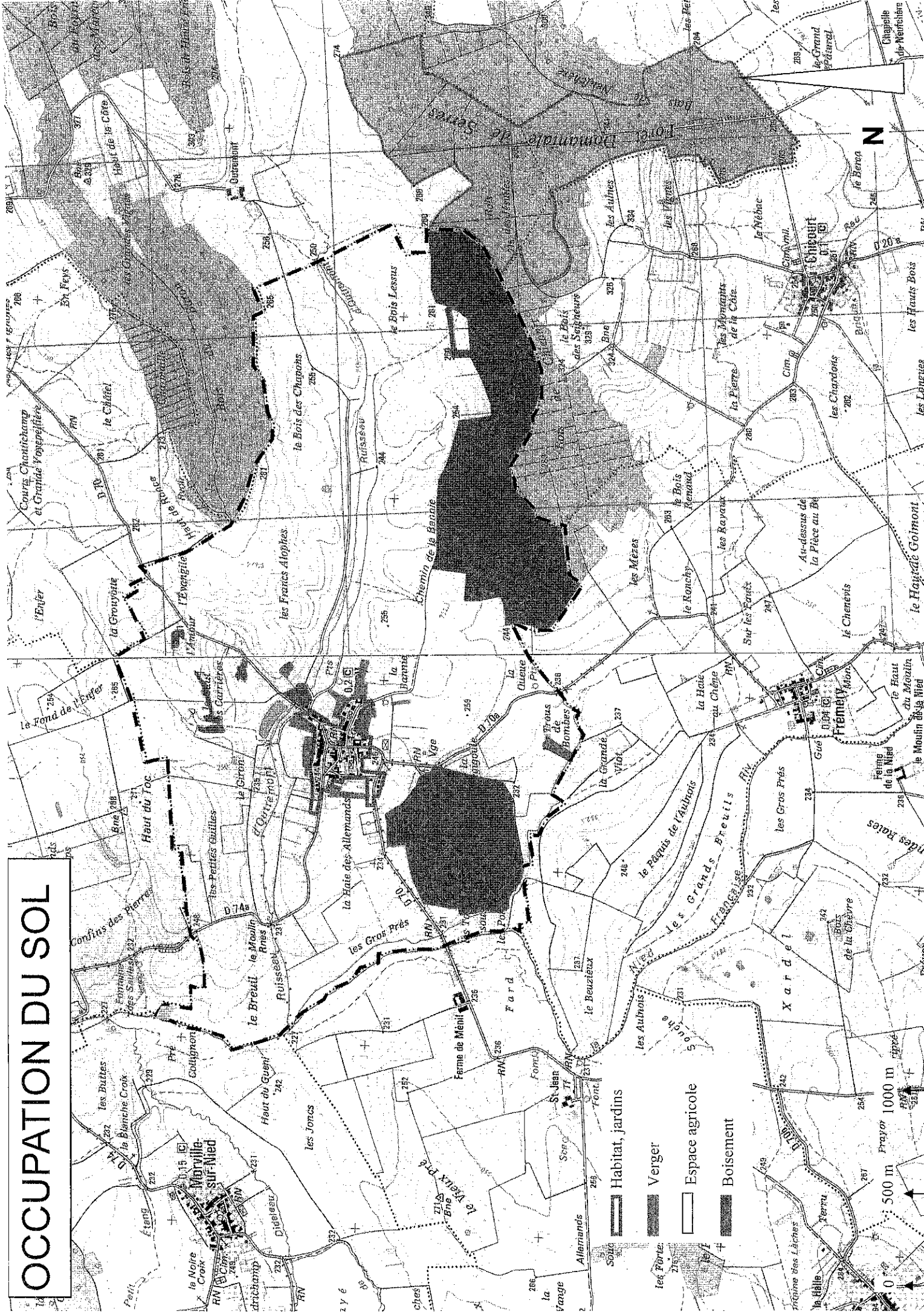
Le clocher de l'église abrite des Chauves-souris et bénéficie d'un inventaire répertorié dans les sites Natura 2000 comme ZSC (Zone Spéciale de Conservation).

---

<sup>3</sup> ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

<sup>4</sup> ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

# OCCUPATION DU SOL



- Habitat, jardins
- Verger
- Espace agricole
- Boisement

0 500 m 1000 m



### **1.4.3. Paysage**

LUCY est dominé par des espaces agricoles relativement plat à une altitude voisine de 250 – 275 m. De ces espaces, la vue est ouverte permettant une approche large des sites avoisinants. La vision est arrêtée par le village qui laisse deviner l'espace bâti proche. En fonction des saisons, un jeu de couleurs s'opère : l'été est dominé par le vert franc et le jaune tandis que l'hiver s'octroie le brun ocre des sols à nu. En toute saison, la destinée du sol est renseignée et la géométrie du parcellaire visible. Les pentes sont toujours faibles et un doux vallonnement s'impose naturellement.

La paysage est marqué par les bâtiments agricoles imposants : à l'est, au sud et à l'ouest du village.

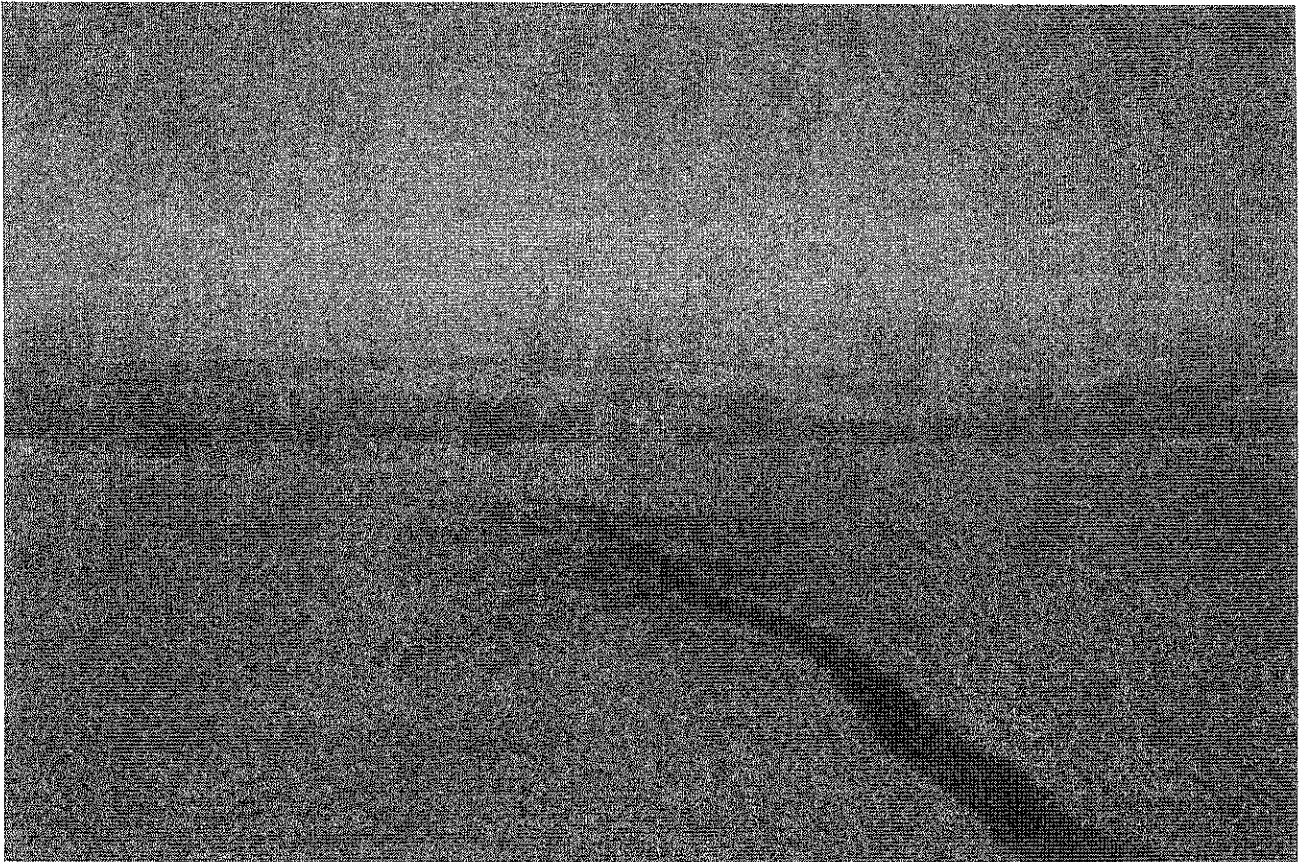
La végétation arborée est très disséminée et ne constitue pas de barrière visuelle classique. C'est au sud-ouest, au sud-est du ban que sont localisés les boisements communaux.

Les arbres d'alignement, le long de RD, constituent des repères forts dans ce paysage rural.

Les vergers restent présents en bordure des habitations et marquent une transition entre les espaces agricoles ouverts et les habitations aux vues confinées.

Au sein du village, les vues sont toujours courtes par la présence de constructions jointives le long des voies de circulation et par le manque de recul lié au dimensionnement des voies de desserte sauf au sud du village à la croisée des RD70a et 70 : un large carrefour en partie enherbé aère fortement ce secteur du village. L'église constitue le point de repère du village visible de partout.

L'artificialisation du ban communal est très faible et liée à la présence des axes de circulation ainsi qu'une ligne électrique pour l'alimentation du village.



Paysage agricole ouvert de plateau faiblement ondulé et aux repères rares : ripisylve le long du ruisseau d'Outremont.



Paysage rural : village tas avec le clocher de l'église en point de repère.

## **1.5. UTILISATION DU SOL**

### **1.5.1. Agriculture**

Le nombre d'exploitants agricoles ayant leur siège à LUCY était de : 12 en 1979, 7 en 1988 et en 2000 et 3 en 2008 (1 GAEC, 1 EARL et 1 individuel). Les exploitations sont tournées vers la polyculture (céréale, oléagineux) et l'élevage (bovin). Les prairies se situent à proximité du village et en bordure de la Nied inondable.

Il y a eu un aménagement foncier en 1980.

### **1.5.2. Sylviculture**

Il y a une forêt communale qui couvre 122 ha. Elle dispose d'un plan de gestion pour la période 1987-2010. Elle est composée de 2 massifs : le pré terrain et la Bannie.

C'est une chênaie charmaie à Frêne qui produit du bois d'œuvre et du bois de chauffage, l'exercice de la chasse reste un objectif secondaire. En volume, le Chêne représente 87%, le Charme 8%, les autres feuillus (Tilleul, Erable, Frêne) 5%. Elle est convertie en futaie régulière par la méthode du groupe de régénération strict.

La mitraille est présente.

Jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle, la forêt est traitée en taillis sous futaie. Depuis 1880, le taillis sous futaie est abandonné, les coupes sont faites sous la forme d'éclaircies légères.

### **1.5.3. Richesses naturelles**

Les limons argileux (LP) ont été autrefois exploités pour des tuileries, ainsi que les argiles du Pliensbachien (l<sub>6a</sub>) et du Lotharingien (l<sub>4b</sub>).

Le calcaire à Gryphées (l<sub>1-4a</sub>) a alimenté autrefois des fours à chaux, ainsi que le Bajocien de la côte de TINCERY. Ces deux étages ont donné des calcaires d'empierrement et même de construction. Le grès infraliasique (t<sub>10a</sub>) donne surtout des sables, rarement des moellons en grès.

## **2. HYPOTHESES ET OBJECTIFS D'AMENAGEMENT**

### **2.1. LE PORTER A LA CONNAISSANCE**

Le 03 décembre 2007, Monsieur le Préfet a fait parvenir à la commune de LUCY le porter à la connaissance.

### **2.2. LES ACTIONS EN INTERCOMMUNALITE**

Les actions en intercommunalité sont :

- l'assainissement par le SIVOM entre Seille et Nied qui regroupe 30 communes sur 19 000 ha,
- l'adduction eau potable par le syndicat intercommunal des eaux de CHENOIS qui regroupe 13 communes,
- le regroupement pédagogique pour LUCY, LESSE, PREVOCOURT, BAUDRECOURT, CHENOIS et HOLACOURT,
- le ramassage scolaire par le syndicat scolaire du collège et par le syndicat du regroupement scolaire pour les maternelles et primaires
- la protection incendie par le centre de secours de DELME
- le tourisme, le développement économique et l'aménagement de l'espace, le traitement des ordures ménagères par la communauté de communes de CHATEAU SALINS qui regroupe 128 communes,
- l'entretien des chemins communaux par le syndicat de voirie de DELME qui regroupe l'ensemble des communes du canton.

## **3. CONCLUSION**

LUCY garde les caractéristiques d'une commune rurale. Ses atouts sont liés à ses vastes espaces agricoles.

LUCY est située à une quarantaine de kilomètres de METZ et de la rocade sud de METZ : LUCY est orienté du côté de l'agglomération qui est en plein essor.

Les contraintes de développement de LUCY sont les exploitations agricoles avec les bâtiments d'élevage. La pression foncière n'est pas pesante actuellement.

Les projets de développement sont donc possibles dans la continuité du bâti et hors contrainte.

**DEUXIEME PARTIE  
JUSTIFICATION DES  
DISPOSITIONS DE LA CARTE  
COMMUNALE**



# 1. CONTRAINTES REGLEMENTAIRES

## 1.1 CONTRAINTES AGRICOLES

La loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU) modifie, en son article 204, les dispositions de l'article L.111-3 du code rural.

"Art. L 111-3 - Lorsque des dispositions législatives ou réglementaires soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis-à-vis des habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers, la même exigence d'éloignement doit être imposée à ces derniers à toute nouvelle construction précitée à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes."

"Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme opposables aux tiers et dans les parties actuellement urbanisées de la commune en l'absence de documents d'urbanisme."

La rédaction antérieure de cet article imposait à toute construction à usage d'habitation ou à usage professionnel nécessitant une autorisation administrative de construire, une distance d'éloignement de 100 mètres ou 50 mètres, par rapport aux bâtiments agricoles existants soumis respectivement au régime des installations classées ou au règlement sanitaire départemental.

La nouvelle rédaction de cet article n'impose ces distances d'éloignement qu'aux nouvelles constructions à usage non agricole nécessitant un permis de construire, à l'exception des extensions de constructions existantes. Le principe de réciprocité ne s'applique plus aux bâtiments d'habitation construits pour l'agriculteur propriétaire de l'installation agricole considérée.

Par dérogation, une distance d'éloignement inférieure peut être acceptée par l'autorité qui délivre le permis de construire, après avis de la Chambre d'agriculture, pour tenir compte des spécificités locales.

La Chambre d'agriculture élabore des critères afin d'appréhender au mieux ce rôle.

Cette demande de dérogation peut être formulée par le pétitionnaire à tout moment de la procédure et doit être déposée en mairie afin d'exprimer l'avis de la collectivité par des spécificités locales, avant instruction du permis de construire.

Pour assurer une meilleure instruction des dossiers de permis de construire susceptibles d'être concernés par les nouvelles dispositions de l'article L.111-3 du code rural, il est donc indispensable que les services instructeurs disposent des informations relatives à la présence de bâtiments agricoles, à proximité de la future construction, dès le dépôt de la demande.

## Distances d'implantation des habitations par rapport aux bâtiments d'élevage

ELEVAGES SOUSMIS A	DISTANCES MINIMALES A RESPECTER
Règlement sanitaire départemental	<u>Elevages porcins à lisier</u> : 100 mètres <u>Autres élevages</u> : 50 mètres <u>Volailles et lapins</u> : 25 mètres pour élevage de 50 à 500 animaux, au-delà 50 mètres
Réglementations des installations classées pour la protection de l'environnement	<u>Elevages porcins</u> : 100 mètres ramenés à 50 mètres lorsque la stabulation est prévue sur litière <u>Elevages bovins</u> : 100 mètres ramenés à 50 mètres lorsque la stabulation est prévue sur litière <u>Elevages canins</u> : 100 mètres <u>Elevages avicoles</u> : si densité inférieure ou égale à 0,75 animaux équivalents : 50 mètres. Si densité supérieure : 100 mètres
au régime déclaratif	
au régime de l'autorisation	<u>Elevages porcins</u> : 100 mètres <u>Elevages bovins</u> : 100 mètres <u>Elevages canins</u> : 100 mètres <u>Elevages avicoles</u> : si densité inférieure ou égale à 0,75 animaux équivalents : 50 mètres. Si densité supérieure : 100 mètres

Les bâtiments agricoles situés à proximité du village sont utilisés pour le stockage de matériel (à l'est du village) et pour l'accueil des animaux (au sud et à l'ouest du village). Ils sont tous exclus de la zone constructible.

### 1.2 CONTRAINTES LIEES AUX SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

La forêt communale est située au sud-est et sud-ouest du ban, elle n'est pas une contrainte à l'urbanisation du village.

La servitude d'alignement s'applique dans le village (rue du Béarn), cette rue est en grande partie déjà bâtie.

La future LGV (Ligne à grande Vitesse) est définie au nord du ban, bien au-delà du village où l'urbanisation n'est pas envisageable.

## **2. CONTRAINTES LIEES A LA ZONE BATIE**

La configuration de LUCY permet d'avoir une unité urbaine relativement concentrée dans l'environnement naturel ce qui implique de ne pas multiplier les zones d'urbanisation future et d'éviter le coup par coup en mitage.

En 2008, il y a 87 logements : 77 résidences principales, 6 résidences secondaires et 4 logements vacants (source mairie). Quelques projets de construction sont déjà définis.

Les logements vacants qui permettent le renouvellement de la population sont très peu représentés. Les ventes, liées presque uniquement au décès des propriétaires, sont rares. Un document d'urbanisme s'impose pour contrôler le développement du village et éviter le coup par coup et le mitage.

## **3. ENJEUX COMMUNAUX ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

LUCY a une configuration village rue autour de plusieurs axes : rue de la banie, rue du Béarn et rue du Moulin. Des axes secondaires de jonction se sont développés : rue des tilleuls, rue aux loups, impasse du château. Enfin des extensions complètent la diversité communale: rue du stade, rue haute. Il n'y a pas d'habitation isolée.

L'entretien et la réhabilitation du bâti existant ont été retenus afin de préserver l'attractivité de la commune et répondre à la loi SRU. Pour permettre une croissance démographique, offrir de nouveaux terrains à bâtir est la seconde volonté communale. Les objectifs de la municipalité sont de pouvoir offrir des terrains à bâtir pour environ 40 nouvelles constructions dont seulement 15 seront dans une voie nouvelle où les réseaux sont à créer et les voies à renforcer.

Compte tenu de la problématique locale (ambiance champêtre, calme, futur lagunage), les zones d'extension de l'habitat sont limitées et situées :

- au nord-ouest du village où un chemin d'exploitation pourra servir d'amorce à l'urbanisation de quelques lots. Les réseaux (électricité, eau potable, eau pluviale) sont absents sur le chemin mais présents rue du moulin. Il y aura un accès unique par le chemin d'exploitation débouchant en agglomération. La profondeur de la zone est réduite volontairement au nord ; en bordure du ruisseau du moulin, un lagunage est prévu,

- au sud-est du village, le long de la rue haute, sur environ 150 mètres de long, une extension est souhaitée pour une dizaine de nouvelles constructions. Les réseaux sont présents rue de la Banie.

La rue du stade, la rue aux loups et un bras de la rue du Béarn (donnant rue de la Banie) disposent de nombreuses parcelles vierges de constructions (environ 20 lots), ce qui permettraient de densifier le village.

Les extensions souhaitées viennent s'insérer dans le paysage en respectant la physionomie du village, les voies respecteront le relief et la configuration actuelle : l'impact sur le paysage est quasi nul.

L'urbanisation n'ira pas au-delà des panneaux d'agglomération comme définis aujourd'hui : la sécurité sur les RD sera identique.

L'étude assainissement est réalisée : le traitement collectif des eaux usées a été retenu sauf pour la rue du stade et quelques constructions rue aux loups. Un projet de lagunage doit être réalisé au nord-ouest du village pour le traitement des eaux usées collectées. Il permettra de maintenir un niveau de qualité correcte dans le milieu récepteur (ruisseau du moulin) : l'impact sur les eaux superficielles est donc inexistant.

Lorsque les travaux sur le réseau d'assainissement seront réalisés, le réseau eau potable sera revu. Des canalisations pourront être changées notamment pour améliorer la défense incendie.

La desserte en eau potable des nouvelles constructions est possible à partir des canalisations existantes à l'intérieur du village : le diamètre des canalisations est suffisant. Il n'y aura pas de nouveaux captages d'adduction eau potable sur LUCY : les impacts sur la quantité d'eau souterraine sont nuls.

L'école (maternelle et primaire) est gérée par regroupement pédagogique pour 6 communes dont LUCY. Il y a 4 classes dont une à LUCY. Le collège est à DELME. L'accueil de nouveaux élèves est possible dans ces structures.

Les services et commerces sont à DELME et REMILLY distants de 10 et 11 km environ.

Les données paysagères liées à la présence d'espaces agricoles importants, de boisements pourront être préservées. Les espaces naturels sont donc préservés de l'urbanisation : le projet n'a pas d'impact sur la faune et la flore locales.

Le projet communal est respectueux de l'environnement : les impacts restent très limités. L'augmentation faible du trafic n'aura pas de conséquence significative sur la qualité de l'air, ni sur le niveau sonore ambiant.

#### **4. DEVELOPPEMENT COMMUNAL**

La commune souhaite accroître raisonnablement la population. Le village en tant qu'unité sera préservé.

Le zonage permet de densifier le village en prenant en compte les constructions existantes et les contraintes (réseaux, bâtiment agricole). Autour du bâti existant, le même raisonnement est tenu. Il s'agit :

- d'inclure les constructions existantes de type habitation et non agricoles,
- de tenir compte de la présence des réseaux et de la largeur des voies,
- le parcellaire cadastral n'est pas systématiquement retenu comme limite de zone, notamment à l'arrière des constructions où est plutôt recherchée une situation ne permettant pas de réaliser une seconde rangée de maisons.

Tout type de construction est possible en zone A notamment les annexes (garage, abris de jardin) dans les limites proposées.

Des places à bâtir, situées dans les "dents creuses" peuvent permettre une croissance démographique ainsi qu'au nord-ouest et sud-est du village où la PVR (participation pour voie et réseau) pourra être mise en place afin de permettre de viabiliser les parcelles et de les rendre constructibles.

En zone naturelle notée N, l'adaptation, la réfection, l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et la mise en valeur des ressources naturelles sont seules autorisées.

Les objectifs de développement de la commune sont réfléchis et permettent une augmentation de l'ordre de 60% de la population, soit environ 130 habitants supplémentaires.

Zonage	Superficie (en ha)
Zone A	20,90
Zone N	715,10

Soit un total de 736 ha.